



**PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE BLANCPIGNON A ANGLET
(64)
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PREALABLE A L'EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**



Vue du site © ETEN Environnement

Octobre 2021

ETEN Environnement www.eten-environnement.com	
SIEGE SOCIAL	AGENCE MIDI-PYRENEES
✉ 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX ☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03 Email : environnement@eten-aquitaine.com	✉ 60, rue des fossés 82800 - NEGREPELISSE ☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56 Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com

REFERENCES DU DOSSIER

ETUDE	Diagnostic écologique préalable à l'évaluation environnementale pour le projet d'extension du cimetière Blancpignon à Anglet (64)
MAITRE D'OUVRAGE	<p>Ville d'Anglet Rue Amédée Dufourg 64600 Anglet T. +33 (0)5 59 58 35 35</p> <p>Contact : J. GUNSETT j.gunsett@anglet.fr 05 59 58 35 74</p>
PRESTATAIRE	<p>ETEN Environnement 49 rue Camille Claudel 40990 Saint Paul lès Dax Tél. : 05 58 74 84 10 / Fax : 05 58 74 84 03 Courriel : environnement@eten-aquitaine.com</p> <p>Chef de projet : Léa PRATS</p>
AUTEURS DE L'ETUDE	<p>PRATS Léa, Chargée d'étude Faune Master 2 « Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques » - Université de Pau et des Pays de l'Adour, Anglet (64)</p> <p>COULM Mathilde, Chargée d'étude Habitats naturels – Flore Master 2 « Gestion et Conservation de la Biodiversité » - Université de Bretagne Occidentale, Brest (29)</p>
DATE DE REMISE	Octobre 2021

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	4
LOCALISATION DU PROJET	5
METHODES UTILISEES.....	7
I. ÉTAT INITIAL.....	8
I. 1. Définition des aires d'études	8
I. 2. Investigations de terrain	10
I. 3. Diagnostic des habitats naturels.....	11
I. 4. Diagnostic floristique	12
I. 5. Expertise des zones humides.....	12
I. 6. La faune	12
I. 7. Fonctionnalités écologiques	18
I. 8. Détermination des enjeux et préconisations	18
I. 9. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées.....	19
ETAT INITIAL.....	20
I. ETAT INITIAL – MILIEU NATUREL.....	21
I. 1. Contexte règlementaire	21
II. ANALYSE DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE.....	25
II. 1. Les habitats naturels	25
II. 2. La flore	32
II. 3. Bioévaluation des habitats naturels et de la flore et hiérarchisation des enjeux	38
II. 4. La faune	41
II. 5. Trame verte et bleue.....	54
III. SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL.....	58
BIBLIOGRAPHIE	60
ANNEXES.....	63
ANNEXE 1 : ESPECES FAUNISTIQUES IDENTIFIEES SUR LE SITE D'ETUDE.....	64

Table des illustrations

CARTES

Carte 1 : Localisation du projet	6
Carte 2 : Aires d'études	9
Carte 3 : Méthodologie des inventaires faunistiques	17
Carte 4 : Périmètres réglementaires	23
Carte 5 : Périmètres d'inventaires.....	24
Carte 6 : Habitats naturels et anthropiques.....	30
Carte 7 : Localisation de la flore invasive	37
Carte 8 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques.....	40
Carte 9 : Points de contact avec la faune patrimoniale et habitats associés	50
Carte 10 : Enjeux associés aux habitats de la faune patrimoniale	53
Carte 11 : Trame verte et bleue	57
Carte 12 : Synthèse des enjeux relatifs aux milieux naturels.....	59

TABLEAU

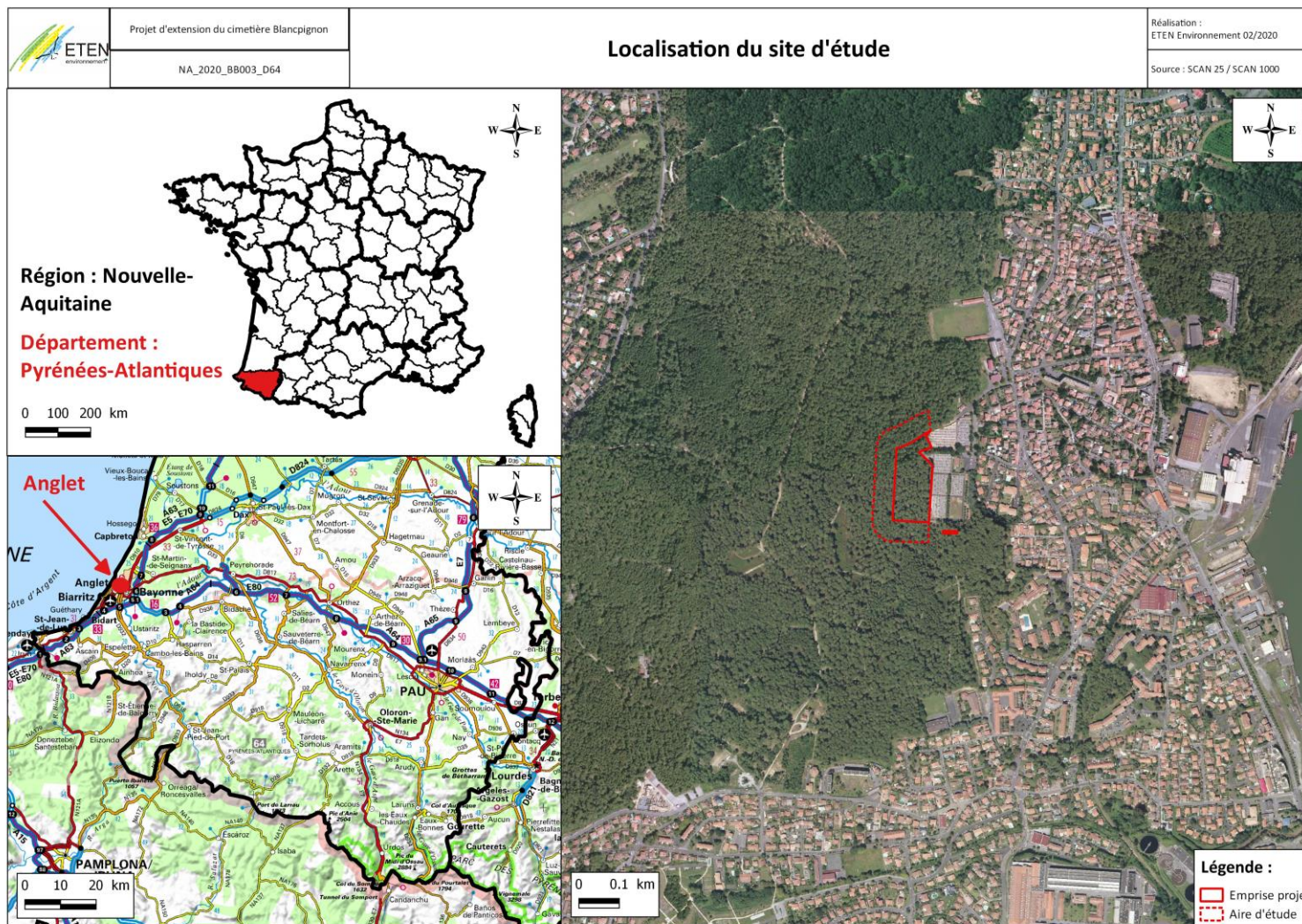
Tableau 1 : Définition des aires d'études	8
Tableau 2 : Dates d'inventaires de terrain	10
Tableau 3 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain.....	13
Tableau 4 : Habitats naturels identifiés sur le site	25
Tableau 5 : Liste des espèces représentatives du site	32
Tableau 6 : Bioévaluation des habitats naturels et anthropiques	38
Tableau 7 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans l'aire d'étude.....	41
Tableau 8 : Synthèse des enjeux relatifs à la faune sur l'aire d'étude rapprochée	51
Tableau 9 : Synthèse des enjeux du milieu naturel.....	58

FIGURES

Figure 1 : Répartition régionale de l'Ecureuil roux.....	43
Figure 2 : Répartitions nationale et régionale de la Noctule de Leisler	44
Figure 3 : Répartitions nationale et régionale de l'Oreillard gris	45
Figure 4 : Répartitions nationale et régionale de la Pipistrelle commune	46
Figure 5 : Répartitions nationale et régionale de la Pipistrelle de Kuhl	47
Figure 6 : Répartitions nationale et régionale du Lézard des murailles.....	48
Figure 7 : Répartition nationale et régionale de la Couleuvre verte et jaune.....	49
Figure 8 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)	54
Figure 9 : Trame verte et bleu (SCOT)	55

LOCALISATION DU PROJET

Le projet est localisé dans le département des Pyrénées-Atlantiques sur la commune d'Anglet dans la Forêt de Pignada, à environ 3,3 km au Nord du centre-ville à proximité du cimetière Blancpignon.



Carte 1 : Localisation du projet

METHODES UTILISEES

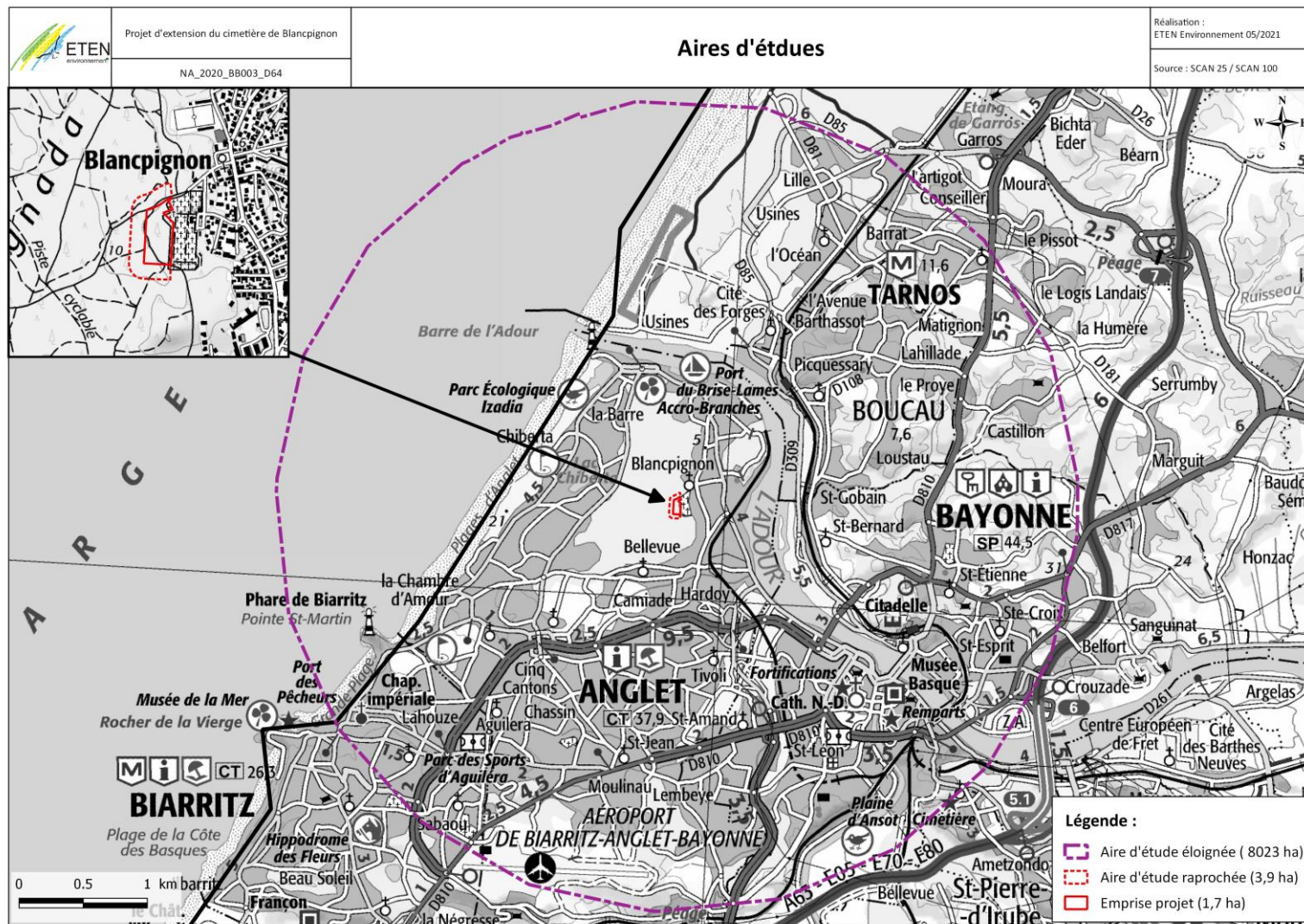
I. État initial

I. 1. Définition des aires d'études

La réalisation de la présente étude nécessite la détermination d'aires d'étude pertinentes qui doivent permettre d'appréhender le site à aménager, selon plusieurs niveaux théoriques d'échelles. Ces aires d'études ont été utilisées pour l'analyse de l'état initial du milieu naturel. Ces aires d'études sont explicitées ci-après :

Tableau 1 : Définition des aires d'études

Aires d'étude des expertises	Principales caractéristiques et délimitation dans le cadre du projet
Emprise maîtrisée	<p>Dans le cadre de ce travail, l'emprise maîtrisée se limite à la zone du projet transmise par le maître d'ouvrage lors du lancement de l'étude.</p> <p>Il s'agit d'une zone à l'intérieur de laquelle le projet est techniquement et économiquement réalisable.</p> <p>L'expertise du milieu naturel s'appuie essentiellement sur des observations de terrain et sur les éléments bibliographiques.</p> <p>L'emprise maîtrisée couvre une superficie de 1,7 ha.</p>
Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 50 m autour de l'emprise maîtrisée)	<p>L'aire d'étude rapprochée correspond à une zone tampon de 50 m autour de l'emprise maîtrisée. Cette aire permet d'étudier les habitats adjacents à l'emprise maîtrisée. Elle inclut notamment les périmètres des obligations légales de débroussailler.</p> <p>L'aire d'étude rapprochée couvre une superficie de 3,9 ha.</p>
Aire d'étude éloignée – Expertise du périmètre réglementaire et d'inventaire (zone tampon de 5 km autour de l'emprise maîtrisée)	<p>Elle correspond à une zone tampon de 5 km de rayon autour de l'aire d'étude immédiate. L'expertise s'appuie essentiellement sur des informations issues de la bibliographie et de la consultation d'acteurs ressources.</p> <p>C'est une zone potentiellement affectée par d'autres effets que ceux d'emprise, notamment diverses perturbations pendant toute la durée des travaux (poussières, bruit, pollutions diverses, dépôts et emprunts de matériaux, création de pistes, lavage de véhicules, défrichements, modifications hydrauliques, base-vie...).</p> <p>Elle est notamment utilisée pour la recherche des zonages d'inventaires et réglementaires du patrimoine naturel et l'analyse des continuités écologiques issues du SRCE.</p> <p>L'aire d'étude éloignée couvre une superficie d'environ 8023 ha.</p>



Carte 2 : Aires d'études

I. 2. Investigations de terrain

Les investigations de terrain ont été réalisées de février à octobre 2021. Les dates de passage sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Dates d'inventaires de terrain

Expert	Statut	Date	Groupe expertisé	Météo	Remarque
Léa PRATS	Chargée d'études Faune	03/02/2021	Oiseaux, Mammifères	Couverture nuageuse : 50% Vent (beaufort) : 1 Pluie : Absence Température (°C) : 15	Pose 3 plaques reptiles
		18/05/2021	Oiseaux	Couverture nuageuse : 100% Vent (beaufort) : 1 Pluie : Très faible Température (°C) : 13	Fourmilières sous les plaques reptiles
		07/06/2021	Nocturne oiseaux, chiroptères	Couverture nuageuse : 0% Vent (beaufort) : 0 Pluie : Absence Température (°C) : 19	Nocturne + pose SM4 Bat Sous-bois débroussaillé
		24/06/2021	Oiseaux, reptiles, mammifères, entomofaune	Couverture nuageuse : 100% Vent (beaufort) : 0 Pluie : Pluie faible Température (°C) : 18	Pose SM2 Bat
		08/10/2021	Oiseaux	Couverture nuageuse : 0% Vent (beaufort) : 0 Pluie : Absence Température (°C) : 9	Ramassage des plaques reptiles
Léa PRATS Marie LE GAT	Chargées d'études Faune	25/03/2021	Nocturne amphibiens, oiseaux	Ciel dégagé Absence de vent Absence de pluie 13°C	Nocturne
Marie LE GAT	Chargée d'étude faune	15/04/2021	Reptiles, Oiseaux	ciel dégagé Vent (beaufort) : 1 Absence de pluie Température : 5-7°C	
Mathilde COULM	Chargée d'études flore et habitats naturels	28/04/2021	Habitats naturels, flore, zones humides	Couverture nuageuse : 100% Vent (beaufort) : 0 Pluie : Absence Température (°C) : 12	
		16/06/2021	Habitats naturels, flore, zones humides	Couverture nuageuse : 75-100% Vent (beaufort) : 0 Pluie : Absence Température (°C) : 23	
		19/07/2021	Habitats naturels, flore, zones humides	Couverture nuageuse : 75-100% Vent (beaufort) : 0 Pluie : Absence Température (°C) : 23	
Jessica DUMECQ	Chargée d'études faune	09/07/2021	Reptiles, entomofaune	ciel dégagé : 0-10% vent: 1 absence de	

Expert	Statut	Date	Groupe expertisé	Météo	Remarque
				pluie 21-24°C	
		10/08/2021	Oiseaux, reptiles, mammifères, entomofaune	Ciel nuageux: 50-75% vent:1 absence de pluie 22-25°C	

I. 3. Diagnostic des habitats naturels

Le but est de caractériser le site du projet d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique du site, l'évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influencer sur cette évolution.

L'étude est effectuée à partir d'investigations de terrain également par l'analyse des données bibliographiques disponibles.

Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, une pré-cartographie, à partir des photos aériennes, des grands ensembles écologiques (boisements, chemins, zones urbanisées, ...) du site est réalisée afin de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques. Ce pré-diagnostic permet de cibler les secteurs et les dates de prospection en fonction des espèces potentiellement présentes.

Typologie des habitats

Les végétaux étant les meilleurs intégrateurs des conditions de milieu, ils constituent des ensembles structurés de telles manières que chaque fois que l'on retrouve les mêmes conditions de milieu, cohabitent dans ces lieux un certain nombre d'espèces végétales vivant toujours associées, y trouvant les conditions favorables à leur développement. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles, est né le concept d'association végétale, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les communautés végétales ont été analysées selon la méthode phytosociologique sigmatiste (BRAUN-BLANQUET, 1964 ; GUINOCHET, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux (« habitats » au sens de « CORINE Biotopes ») sont répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000. Le cas échéant a été précisé pour chaque type d'habitat, le code Corine (2^{ème} niveau hiérarchique de la typologie) et le Code Natura 2000 correspondants, faisant référence aux documents précités.

Pour chaque type d'habitat naturel, ont été indiqués les espèces caractéristiques et/ou remarquables (surtout du point de vue patrimonial) ainsi que ses principaux caractères écologiques.

Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différentes communautés végétales (« habitats ») ont été représentés cartographiquement par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel Quantum GIS.

Les habitats ponctuels ont systématiquement été pointés au GPS (précision : 5m). Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

Toutes les données ont été intégrées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG).

I. 4. Diagnostic floristique

La liste des espèces végétales a été établie. L'exhaustivité est souvent difficile à obtenir, une attention particulière a donc été portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes.

Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- à la « Directive Habitat »,
- à la liste des espèces protégées au niveau national, régional et départemental,
- dans le Livre Rouge de la flore menacée de France (OLIVIER & *al.*, 1995) Tome 1 : espèces prioritaires et Tome 2 : espèces à surveiller (liste provisoire).

La liste des espèces végétales envahissantes se base sur la classification proposée par Muller (2004) et de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine (CBNSA, 2016).

Pour la nomenclature botanique, tous les noms scientifiques correspondent à ceux de l'index synonymique de la flore de France de KERGUELEN de 1998. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial ont systématiquement été pointées au GPS (précision 5 m), avec estimation de l'effectif de l'espèce pour chaque point, d'après l'échelle suivante :

A < 25 pieds 25 < B < 100 pieds 100 < C < 1 000 pieds D > 1 000 pieds

I. 5. Expertise des zones humides

Notre expertise des zones humides s'appuie sur la méthode définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Ainsi, les inventaires de terrain ont été réalisés selon les 2 critères de détermination : « floristique » et « pédologique ».

Lors de l'expertise des zones humides, seul le critère floristique a été pris en compte.

Les zones humides ont ainsi tout d'abord été identifiées par la présence d'habitats caractéristiques des zones humides (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides (espèces caractéristiques listés en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans le second cas, l'analyse des espèces dominantes a été réalisée au moyen d'un relevé phytosociologique.

L'analyse des zones humides a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur en date du 24 juillet 2019. Sont ainsi considérées comme des zones humides effectives, les zones présentant le critère floristique ou pédologique.

I. 6. La faune

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection (espèces classées en Annexe II ou IV de la Directive Habitats, espèces protégées), sur les statuts de rareté régionaux,

nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur différentes publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région.

L'expertise a consisté en un état des lieux de terrain des espèces présentes et potentiellement présentes via une phase bibliographique et une phase terrain.

Oiseaux

Le suivi des espèces d'oiseaux a été réalisé par 2 méthodes :

La méthode de l'indice ponctuel d'abondance (IPA) :

La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus est totalisé en nombre de couples.

Cette méthode de dénombrement de dénombrements permet d'obtenir :

- le nombre d'espèces noté sur le point, ainsi que l'identité des différentes espèces ;
- l'Indice Ponctuel d'Abondance de chacune des espèces présentes.

Les sessions de dénombrement sont réalisées strictement aux mêmes emplacements, qui ont été préalablement repéré cartographiquement à l'aide de GPS. Ces points d'écoute sont distants de 300 m afin d'éviter les doubles comptages et répartis de manière à couvrir l'ensemble de l'aire d'étude.

Au total, 1 point d'écoute de 20 mn a été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude.

Les points d'écoute ont été réalisés sur sept passages. Ce suivi a permis de mettre en évidence l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante du site.

- La méthode de l'observation des jeunes à l'envol :

Afin de compléter ces écoutes, des parcours ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables. Les sites potentiels de nidification ont été prospectés : recherche de nids dans les arbres, d'indices de reproduction (nourrissage des jeunes, ...). Bien qu'il soit un peu tard dans la saison. Pour chaque espèce, la nidification a été consignée selon plusieurs critères :

Tableau 3 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain

Source : Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine, LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé

Nidification possible
Présence dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction
Mâle chanteur présent dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction
Nidification probable
Couple présent dans un habitat favorable à la nidification durant sa période de reproduction
Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins,...) observé sur un même territoire deux fois indépendamment l'une de l'autre
Comportement nuptial : parades, copulation, offrandes
Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos)
Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte (observation uniquement si oiseau en main)
Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics)
Nidification certaine
Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention (tels les canards, gallinacés, limicoles, etc.)

Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison
Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances
Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid, comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut dans une cavité)
Adulte transportant un sac fécal
Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant la période de reproduction
Coquilles d'œufs éclos
Nid vu avec adulte couvant
Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Mammifères

L'expertise mammalogique a consisté en une recherche appliquée des indices de présence témoignant de la présence de mammifères fréquentant le site d'étude. Les empreintes relevées sur site ont directement été déterminées *in situ* pour les plus facilement identifiables (Blaireau, Renard, ...). En cas de doutes ou d'indices de petite taille (mésosofaune), la trace a été photographiée sur le terrain puis analysée au bureau à l'aide de guides spécifiques.

Une attention particulière a également été portée aux fèces laissées sur site. Les déjections ont été récoltées, placées dans un flacon puis déterminées à l'aide de clés de détermination adaptées aux mammifères.

Ainsi, les prospections de terrain ont permis de dresser une liste des espèces de mammifères fréquentant le site et d'en comprendre son utilisation.

Chiroptères

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi essentiellement par collecte d'informations (bibliographie), à travers une campagne d'enregistrement d'ultrasons via un enregistreur SM4Bat. Le dispositif a été placé en 1 point sur 2 nuit au sein de l'aire d'étude et préférentiellement ciblés à proximité des secteurs favorables au transit, à la chasse ou au gîte des chiroptères.

Un effort de prospection a également été porté sur la recherche de gîte pour ces espèces (cavités d'arbres notamment).

Pour la recherche de potentiels gîtes, une recherche d'indices de présences a été mise en œuvre :

- **Le guano** : Ce terme désigne les excréments des chauves-souris. Découvrir un amas de petites fientes noires de la taille d'environ un grain de riz laisse supposer deux options. Il s'agit soit de déjections de rongeurs soit de chauves-souris. Pour le déterminer, il suffit de les écraser entre les doigts et de constater :
 - elles s'émiettent rapidement pour ne plus être que de la poussière étincelante -> crottes de chauves-souris ;
 - elles restent dures et tassées -> crottes de rongeurs.
- **Les odeurs** : Une colonie peut trahir sa présence par une puissante odeur caractéristique des accumulations de fientes et d'urine ;
- **Individus morts** : Les jeunes individus ou les adultes affaiblis peuvent tomber au sol et y mourir. La chaleur des greniers ou l'humidité des caves dégradent les corps, néanmoins il est possible de voir l'individu « momifié » ;



SM4Bat placée sur le site d'étude ©ETEN Environnement 2020

Reptiles

La recherche des reptiles a été faite à vue et en regardant sous tous les éléments susceptibles de servir de cache (pierres, ...). Les sites les plus favorables ont été prospectés en particulier (lisières, talus, bords de buisson, ...) en conditions favorables (temps ensoleillé).

Afin d'améliorer la détectabilité des reptiles 3 plaques ont été placées dans des habitats potentiellement favorables du site d'étude. Ces plaques ont été relevées à chaque passage.



Plaque reptile placée sur le site d'étude ©ETEN Environnement 2021

Amphibiens

L'inventaire des amphibiens a principalement consisté à parcourir le site et habitats favorable à vue, afin d'inventorier la présence d'amphibiens. Un point d'écoute nocturne a également été réalisés au cœur du périmètre projet.

Insectes

Les Odonates, Rhopalocères et Coléoptères patrimoniaux ont été ciblés en priorité lors des visites sur site. Les prospections ont été notamment axées sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, etc.).

- Les Odonates sont des animaux affectionnant les milieux humides, qu'ils soient stagnants ou non, fermés ou très ouverts. Il s'agit d'une chasse à vue à l'aide du filet à papillon détermination et relâché immédiat en suivant des transects.
- Les Lépidoptères diurnes sont des insectes fortement liés à leur milieu en raison de leurs larves peu mobiles. Les adultes sont plus facilement observables et évoluent pour certains loin de leur milieu de vie. L'analyse s'effectue par capture au filet à papillon, détermination et relâché immédiat.
- Le groupe des coléoptères représente le plus grand groupe d'espèces sous nos latitudes, avec plus de 10 000 espèces françaises. L'analyse fine de ce groupe est lourde car elle requiert la pose de systèmes de piégeage adaptés et demande souvent l'aide de multiples spécialistes. La recherche a donc été focalisée sur les espèces de coléoptères les plus patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).

La carte ci-dessous localise les différents dispositifs d'inventaires de la faune.



Carte 3 : Méthodologie des inventaires faunistiques

I. 7. Fonctionnalités écologiques

Il s'agira dans ce volet de mettre en exergue les corridors de biodiversité et les dynamiques des populations. Cette thématique est réalisée en analysant le SRCE, le SCOT, le PLUi et en ajustant ces données au contexte local précisé lors des visites de terrain et au regard des espèces fréquentant le site.

I. 8. Détermination des enjeux et préconisations

Les enjeux sont définis pour chaque espèce et chaque habitat identifié sur le site.

Habitat :

Les enjeux de conservation des habitats du site sont évalués en fonction de différents critères :

- **le statut** : il fait référence à l'annexe 1 de la Directive Faune-Flore-Habitat (Code EUR15), qui reconnaît les habitats d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire, et aux listes ZNIEFF ;
- **la rareté** : définition du degré de rareté au niveau local : Très commun (CC), Commun (C), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR) ;
- **l'état de conservation** : présence des espèces caractéristiques de l'habitat et état physique de l'habitat (Très bon / Bon / Modéré / Dégradé / Très dégradé) ;
- **l'intérêt patrimonial** : valeur intrinsèque de l'habitat et son intérêt pour les espèces végétales et animales qui lui sont associées (Très fort/Fort/Modéré/Faible/Très faible) ;
- **la vulnérabilité**, prenant en compte les menaces qui pèsent sur l'habitat (Très fort / Fort / Modéré / Faible / Très faible).

Le niveau d'enjeu de conservation de chaque habitat et espèce correspondra au statut, pondéré par la rareté, l'état de conservation, l'état de la population et la vulnérabilité. Cinq classes d'enjeu sont ainsi définies : Très fort et exceptionnel / Fort / Modéré / Faible / Très faible / Nul.

➤ Flore :

Les enjeux liés aux espèces végétales patrimoniales sont définis en fonction de 4 critères :

- **le statut** : il fait référence à la Directive Habitat, aux listes de protection nationale et régionale, au livre rouge et à la liste des espèces déterminantes pour l'élaboration des ZNIEFF ;
- **la rareté** : définition du degré de rareté selon différentes échelles (régionale, nationale, européenne) : Très commun (CC), Commun (C), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR) ;
- **l'état de la population** : fait référence aux effectifs, à la superficie, à l'état de l'habitat (Très bon/Bon/Modéré/Dégradé/Très dégradé).
- **la vulnérabilité** : fragilité intrinsèque de l'espèce face aux perturbations (Très fort et exceptionnel / Fort / Modéré / Faible / Très faible / Nul).

Le niveau d'enjeu de chaque espèce correspond à son statut, pondéré par sa rareté, l'état de la population et la vulnérabilité. Cinq classes d'enjeu sont définies : Très fort et exceptionnel / Fort / Modéré / Faible / Très faible / Nul.

➤ Faune :

Les enjeux liés aux espèces et à leurs habitats sont définis en fonction de 4 critères principaux :

- **le statut** : il fait référence à l'annexe II de la Directive Habitat qui reconnaît les espèces d'intérêt prioritaire (Pr) et d'intérêt communautaire (Com) et à l'annexe IV ; à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; au statut de protection national, régional et départemental ; ainsi qu'à la liste rouge française (UICN, 2009) présentant 5 catégories « A surveiller », « Quasi menacée », « Vulnérable », « En danger », « En danger critique d'extinction » ;
- **la rareté** : définition du degré de rareté selon différentes échelles (régional, national, international) : Très commun (CC), Commun (C), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR) ;
- **le statut biologique**, prenant en compte l'utilisation du site par l'espèce (migration, reproduction, alimentation...);
- **la vulnérabilité**, prenant en compte les menaces qui pèsent sur l'espèce (Très fort / Fort / Modéré / Faible / Très faible).

Le niveau d'enjeu de chaque espèce correspond à son statut, pondéré par sa rareté et sa vulnérabilité. Cinq classes d'enjeu sont définies : Très fort et exceptionnel / Fort / Moyen / Faible / Très faible à nul.

I. 9. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

Concernant les inventaires faunistiques, la météo, l'accessibilité du site et le nombre de passage réalisés ont permis un inventaire proche de l'exhaustivité.

ETAT INITIAL

I. ETAT INITIAL – MILIEU NATUREL

I. 1. Contexte réglementaire

I. 1. 1. Les périmètres réglementaires

I. 1. 1. 1. Arrêté de protection de biotope

Créés à l'initiative de l'Etat par le préfet de département, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope visent à la conservation des habitats des espèces protégées.

Aucun Arrêté Biotope n'est recensé au sein de l'emprise projet ou de l'aire d'étude éloignée.

I. 1. 1. 2. Les directives européennes

La Commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé **Natura 2000**. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le **maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels** sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

L'emprise projet est localisée à moins de 800 m à l'ouest du site Natura 2000 « L'Adour » (FR7200724), classé en Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Il n'existe pas lien hydrographique entre l'aire d'étude et le site Natura 2000.

Classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS), le site Natura 2000 Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde (FR7212002) se trouve à 4 km à vol d'oiseaux de l'emprise projet. L'emprise projet ne présente pas d'habitat d'espèce commun avec ce site.

Le site des Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz (FR7200776) (ZSC) se trouve lui à 3,5 km de l'emprise projet, mais ne présente pas d'habitat d'intérêt communautaire commun.

I. 1. 1. 3. Les Réserves Naturelles Nationales

La réserve est créée par décret en Conseil d'Etat ou par décret simple. C'est un espace protégé pour l'intérêt de la conservation de son milieu, des parties de territoire d'une ou de plusieurs communes dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou le milieu naturel présente une importance particulière.

Aucune Réserve Naturelle Nationale n'est recensée au sein de l'emprise projet ou de l'aire d'étude éloignée.

I. 1. 1. 4. Les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux ont été créés par décret le 1^{er} mars 1967. Ce « label » est attribué sur la base d'une charte et de l'intérêt patrimonial du site, par le ministère chargé de l'écologie et du développement durable. Ils ont pour objectifs la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels, paysagers, la mise en œuvre des principes du développement durable et la sensibilisation du public aux thématiques environnementales.

Aucun Parc Naturel Régional n'est recensée au sein de l'emprise projet ou de l'aire d'étude éloignée.

I. 1. 2. Les périmètres d'inventaires : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

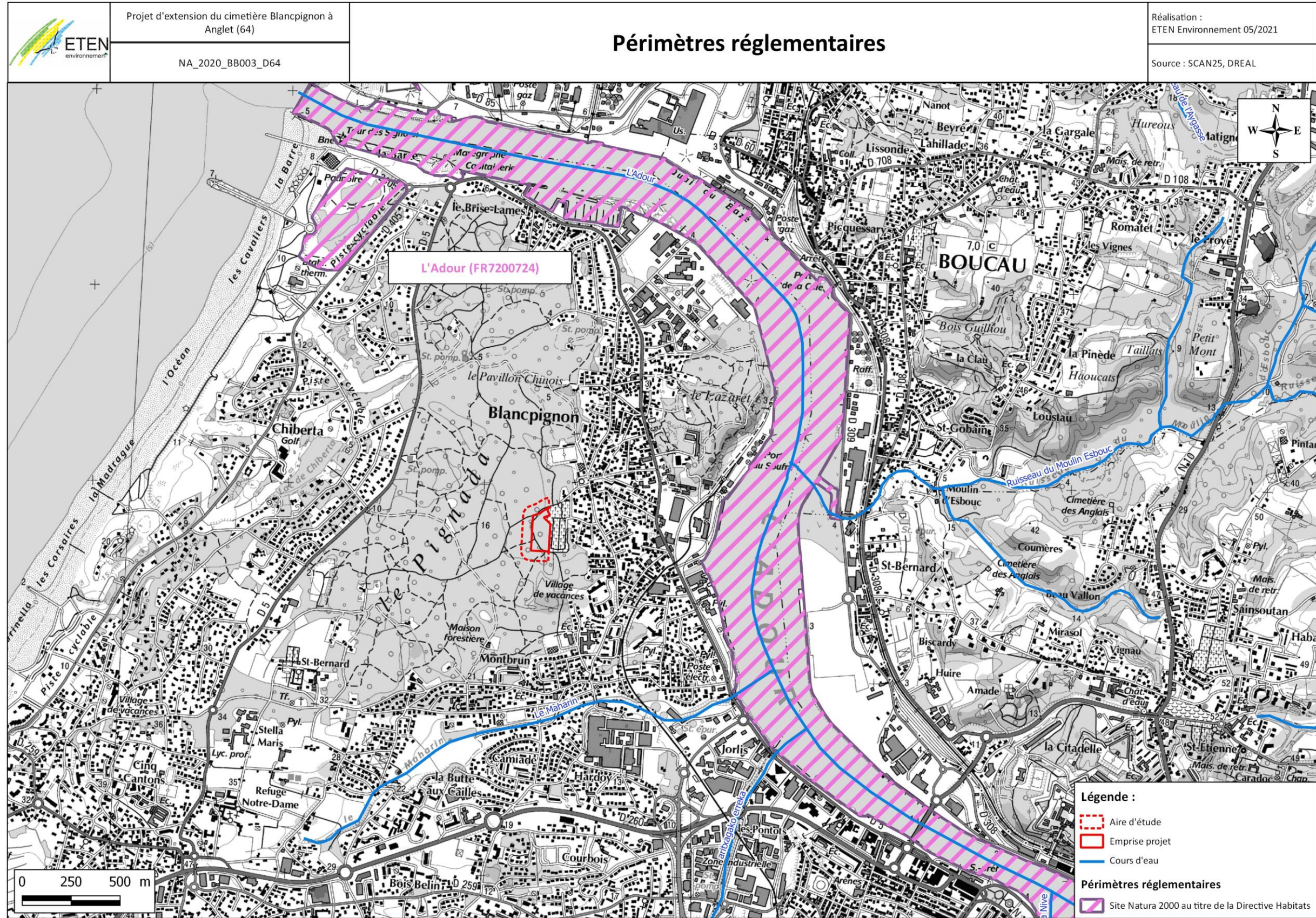
Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

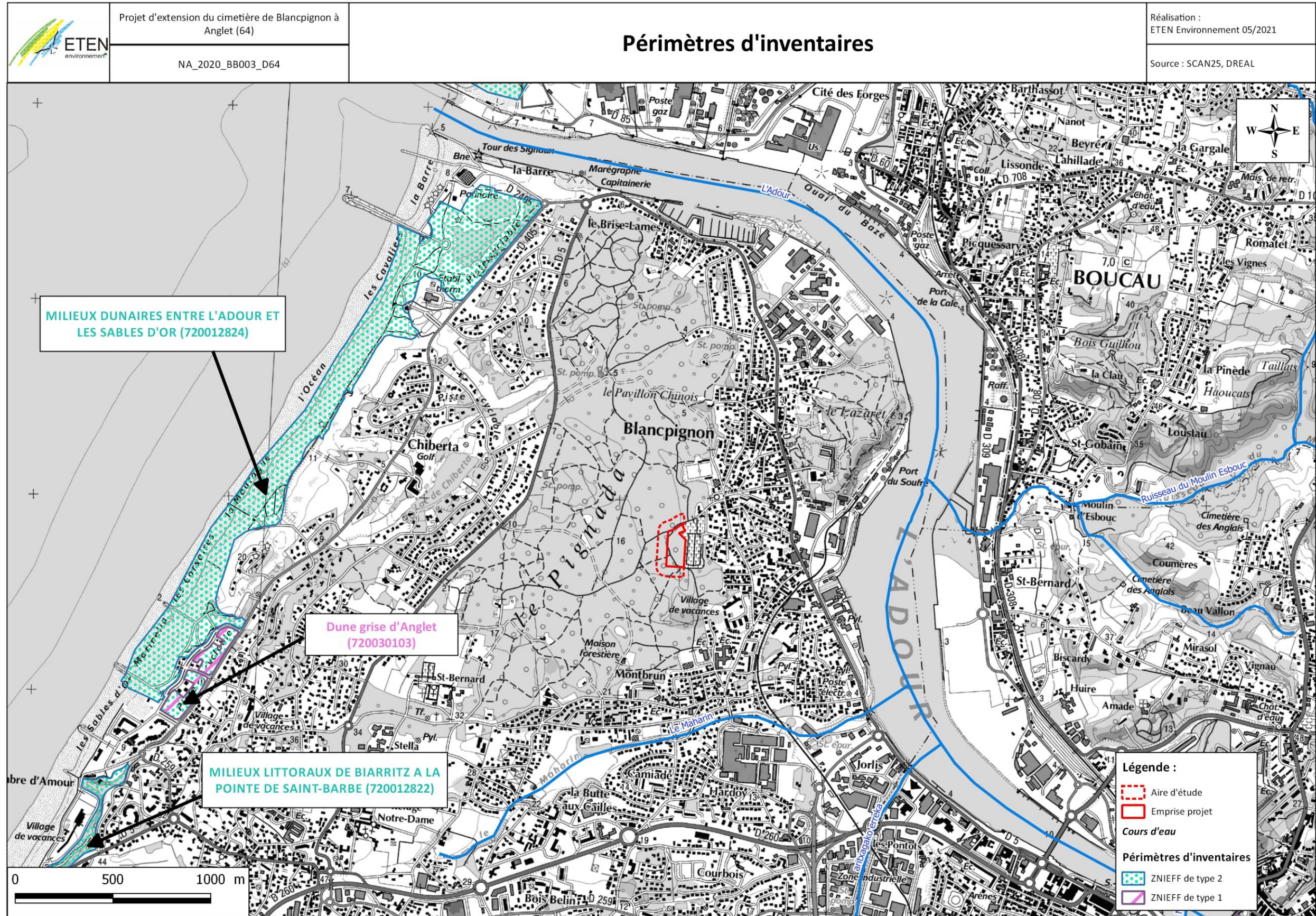
L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

L'aire d'étude est localisée :

- A 1,5 km à l'Est de la ZNIEFF de type 2 « MILIEUX DUNAIRES ENTRE L'ADOUR ET LES SABLES D'OR » (720012824) ;
- A 2,3 km au Nord-Est de la ZNIEFF de type 1 « Dune grise d'Anglet » (720030103) ;
- A 2,6 km au Sud-Est de la ZNIEFF de type 1 « DUNES DE TARNOS » (720020063) ;
- A 3,2 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type 2 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES NIVES » (720012968) ;
- A 3,3 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type 2 « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes » (720030087) ;
- A 3,3 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type 1 « Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy » (720030088) ;
- A 4,4 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type 1 « BARTHES DE QUARTIER-BAS » (720010808) ;
- A 4,8 km au Sud de la ZNIEFF de type 1 « ZONE HUMIDE DU SECTEUR DU METRO » (720000954).



Carte 4 : Périmètres réglementaires



Carte 5 : Périmètres d'inventaires

II. ANALYSE DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE

II. 1. Les habitats naturels

II. 1. 1. Contexte général

L'aire d'étude est localisée sur la commune d'Anglet (64) qui appartient au domaine planétaire atlantique. Le projet d'extension du cimetière est dans le boisement de Pignada à l'Ouest du cimetière de Blancpignon. Le site est présent au sein de plantation de Pin maritime avec la présence de sentier pédestre et de chemin.

6 types d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiés au sein de l'aire d'étude. Le tableau suivant liste les différents habitats recensés.

Tableau 4 : Habitats naturels identifiés sur le site

Intitulé	Code CORINE Biotope	Code EUR28/ Natura 2000	Syntaxon	Zone humide	Surface Aire d'étude (ha)	Surface Emprise projet (ha)	Surface relative Emprise projet (%)
Plantation de Pin maritime	42.813	/	/	/	0,07	/	/
Plantation de Pin maritime sur fourré arbustif	42.813 x 31.8	/	/	/	1,66	0,35	20,7
Plantation de Pin maritime avec reprise de ronce	42.813 x 31.831	/	/	/	0,52	0,41	24,1
Plantation de Pin maritime sur lande à Fougère aigle	42.813 x 31.86	/	/	/	0,89	0,26	15,1
Plantation de Pin maritime avec patche de prairie mésophile	42.813 x 38.2	/	/	/	0,56	0,56	32,6
Chemin	86	/	/	/	0,22	0,13	7,7
Total					3,92	1,71	100

II. 1. 2. Description des habitats naturels d'intérêt communautaire

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été identifié lors des inventaires de terrain. Ce paragraphe est donc sans objet.

II. 1. 3. Description des autres habitats

Plantation de Pin maritime (CCB : 42.813)

Cet habitat correspond à l'ensemble des peuplements homogène de Pins maritimes (*Pinus pinaster* Aiton), d'âge variable et d'origine artificielle. Ces plantations sont souvent gérées de façon intensive dans un objectif principal de production de bois. La végétation adventice est considérée comme concurrente et donc souvent éliminée. Il arrive de plus en plus fréquemment que des améliorations génétiques par sélection soient pratiquées ainsi que des fertilisations du sol et une utilisation de pesticides. La culture mono-spécifique favorise en outre les attaques de parasites. L'exploitation se fait par coupe rase sans chercher à retrouver une régénération par semis, on ne conserve donc pas de semenciers. La diversité au sein de ces milieux est généralement faible à très faible. Il est

néanmoins possible de rencontrer quelques espèces qui vivent soit en parasites soit en commensaux, ou qui trouvent en sous-bois un abri favorable (comme par exemple, l'Engoulevent d'Europe lorsque le sous-bois est bien ras ou la Fauvette pitchou au sein des jeunes pinèdes). Les plantations sont principalement menacées par les intempéries, les feux de forêt, les parasites. Le grand gibier peut également poser des problèmes importants sur les jeunes plantations. L'intérêt de ses boisements dépend de son sous-bois, les plantations de Pins maritimes sur landes à Fougères présentent moins d'intérêt.

L'ensemble de l'aire d'étude est composée d'une plantation de Pin maritime d'environ 15 m. Cette plantation est régulièrement entretenue (gyrobroyage) dans un périmètre d'environ 50 m autour du cimetière Blancpignon dans le cadre des mesures incendies. Différentes sous-strates composent cet habitat qui sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous. L'enjeu de conservation de cet habitat est jugé faible.



Plantation de Pin maritime avec patch de prairie mésophile ©ETEN Environnement 03/02/2021

Fourré arbustif (CCB : 31.8)

Il s'agit de formations arbustives pré- et post-forestière, la plupart du temps décidues, d'affinités atlantiques ou médio-européennes. Ces formations sont caractéristiques de la zone de forêts décidues mais colonisent aussi des stations fraîches, humides ou perturbées. Leur intérêt est hétérogène, il dépend essentiellement des espèces qui les composent.

Sur le site, les fourrés arbustifs sont présents en sous-strate des plantations de Pin maritime. Cet habitat naturel est dominé par le Genet à balais (*Cystus scoparius*), l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), l'Arbousier (*Arbutus unedo*), la Ronce (*Rubus fruticosus*) et ponctuellement du Chêne liège (*Quercus suber*) et du Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*). L'enjeu de conservation est jugé faible.



Plantation de Pin maritime sur fourré arbustif ©ETEN Environnement, 19/07/2021

Roncier (CCB : 31.831)

Il s'agit de formations quasi-monospécifiques de Ronces (*Rubus sp.*). Cet habitat très commun présente une faible valeur patrimoniale mais peut potentiellement servir de zones d'alimentation et de nidification pour les passereaux.

Sur le site il s'agit d'une reprise naturelle de Ronce (*Rubus fruticosus*) sous les plantations de Pin maritime suite au gyrobroyage sur certain secteur. L'enjeu de conservation est jugé faible.



Plantation de Pin maritime avec reprise de ronce ©ETEN Environnement, 19/07/2021

Lande à Fougère aigle (CCB : 31.86)

Il s'agit un habitat mésophile dominé par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum* (L.) Huhn). Les landes à Fougères sont favorisées par l'exploitation forestière. En effet, l'entretien des parcelles à vocation forestière, et notamment l'entretien du sous-bois visant à éliminer les ligneux (passage du rouleau landais), a tendance à favoriser l'installation de cette espèce cosmopolite, formant ainsi des patches au sein d'autres types de landes ou de grandes étendues homogènes. Ce milieu présente un faible

intérêt de conservation en raison de son caractère commun, de sa faible diversité spécifique et d'une résilience relativement importante.

Sur le site, la lande à Fougère aigle est présente en sous strate des plantations de Pin maritime. Cette espèce ayant une excellente résilience colonise rapidement la sous-strate après le gyrobroyage. L'enjeu de conservation est jugé faible.



Plantation de Pin maritime récemment gyrobroyé (ancienne lande à Fougère aigle) ©ETEN Environnement, 16/06/2021



Plantation de Pin maritime sur lande à Fougère aigle (1 mois après le gyrobroyage), ETEN Environnement 19/07/2021

Prairie mésophile (CCB : 38.2)

Sur le site, des patches de prairie mésophile sont présentes en sous strate des plantations de Pin maritime. Cet habitat est dominé par la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Chèvre feuille des bois (*Lonicera periclymenum*) et le Melilot blanc (*Melilotus albus*) espèce invasive potentielle. L'enjeu de conservation est jugé faible.



Plantation de Pin maritime avec patch de prairie mésophile ©ETEN Environnement, 19/07/2021

Chemin (CCB : 86)

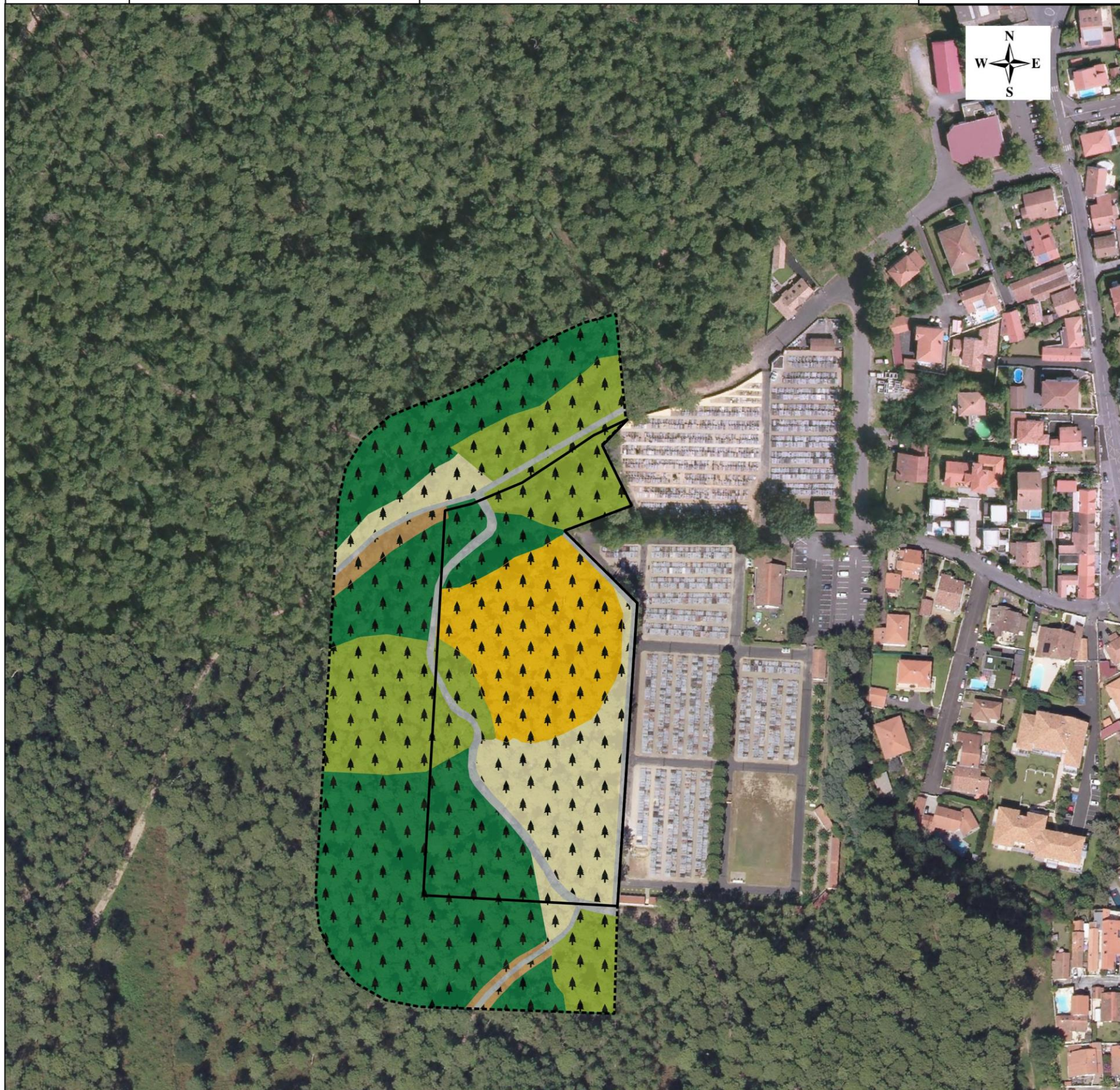
Au Nord de l'aire d'étude hors emprise projet, il s'agit du sentier du Petit Palais, composé d'un substrat sableux, qui débute à côté du cimetière Blancpignon jusqu'au niveau du centre Hippique de la Côte Basque. Une ramification de ce sentier pédestre traverse l'emprise du projet permettant ainsi de se balader dans le boisement. Du fait de l'absence de végétation, l'enjeu de conservation est jugé nul





Chemin ©ETEN Environnement, 16/06/2021

La carte page suivante présente les habitats naturels et anthropiques contactés dans l'aire d'étude.

	NA_2020_BB003_D64	<h2>Habitats naturels et anthropiques</h2>	Réalisation : ETEN Environnement 07/2021
	Projet d'extension du cimetière Blancpignon		Source : Géoportail 2018
	Ville d'Anglet		









Légende :

-  Aire d'étude
-  Emprise projet

Habitats naturels et anthropiques

Intitule (Code Corine Biotope | EUR28)

-  Plantation de Pin maritime (42.813 | /)
-  Plantation de Pin maritime sur fourré arbustif (42.813 x 31.8 | /)
-  Plantation de Pin maritime avec reprise de ronce (42.813 x 31.831 | /)
-  Plantation de Pin maritime sur lande à Fougère aigle (42.813 x 31.86 | /)
-  Plantation de Pin maritime avec patch de prairie mésophile (42.813 x 38.2 | /)
-  Chemin (86 | /)



Carte 6 : Habitats naturels et anthropiques

II. 1. 4. Les zones humides

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise les 2 méthodologies ou critères permettant d'identifier les zones humides :

- via la végétation, on parle alors de zones humides floristiques ;
- via la pédologie, on parle alors de zones humides pédologiques.

Seul le critère floristique a été pris en compte pour la détermination des zones humides. En effet, une étude hydrogéologique et suivi piézométrique a été réalisé en 2019-2020 par le bureau d'études GEOPAL. Cette expertise a mis en évidence l'absence de traces marquées d'hydromorphie au sein de l'emprise du projet et donc de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

II. 1. 4. 1. Critère floristique

Aucun habitat naturel caractéristique des zones humides n'a été identifié lors des investigations de terrains.

Des habitats naturels et anthropiques identifiés sur le site sont cotés "pro-partie" dans l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 soit parce que les habitats de niveau inférieur ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant d'effectuer le distinguo. Les habitats présentés ci-dessous ont donc nécessité la réalisation d'un relevé phytosociologique pour permettre de statuer sur leur caractère humide ou non :

- Plantation de Pin maritime (CCB : 42.813) ;
- Plantation de Pin maritime sur fourré arbustif (CCB : 42.813 x 31.8) ;
- Plantation de Pin maritime avec reprise de ronce (CCB : 42.813 x 31.831) ;
- Plantation de Pin maritime sur lande à Fougère aigle (CCB : 42.813 x 31.86) ;
- Plantation de Pin maritime avec patche de prairie mésophile (CCB : 42.813 x 38.2).

Au terme de ces investigations aucun des relevés réalisés au sein de ces habitats n'a révélé de végétation caractéristique des zones humides.

Au terme cette expertise, aucune de zones humides n'a été identifié au sein de l'aire d'étude selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

II. 2. La flore

La flore du site est peu diversifiée et représentative des plantations de Pin maritime régulièrement entretenues. De nombreuses espèces invasives sont présentes au sein de l'aire d'étude. Aucune espèce protégée n'a été observée au sein de l'aire d'étude.

Tableau 5 : Liste des espèces représentatives du site

Nom valide	Nom commun	Statut	ZH*
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile		
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante		
Arbutus unedo L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises		
Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale		
Asplenium scolopendrium L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale		
Briza media L., 1753	Brize intermédiaire, Amourette commune		
Castanea sativa Mill., 1768	Chataignier, Châtaignier commun		
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire		
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré		
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse		
Cistus salviifolius L., 1753	Ciste à feuilles de sauge, Mondré		
Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies		
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes	Invasive avérée	
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai		
Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste	Invasive potentielle	ZH
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse		
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule		
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte		
Erica cinerea L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane		
Frangula alnus Mill., 1768	Bourgène		
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante		
Galium verum L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune		
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées		
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles		
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert		
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean		
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard		
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat		
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée		
Ilex aquifolium L., 1753	Houx		
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Sénéçon de Jacob		
Lagurus ovatus L., 1753	Lagure queue-de-lièvre, Gros-		

Nom valide	Nom commun	Statut	ZH*
	minet		
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge		
Laurus nobilis L., 1753	Laurier-sauce	Invasive potentielle	
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier		
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve		
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée		
Melampyrum pratense L., 1753	Mélampyre des prés		
Melica uniflora Retz., 1779	Mélique uniflore		
Melilotus albus Medik., 1787	Mélilot blanc	Invasive potentielle	
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu		
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle	Invasive potentielle	
Oxalis articulata Savigny, 1798	Oxalis articulé	Invasive potentielle	
Parthenocissus tricuspidata (Siebold & Zucc.) Planch., 1887	Vigne vierge à trois becs, Vigne-vierge tricuspidée	Invasive avérée	
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	Invasive potentielle	
Pinus pinaster Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen		
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel		
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés		
Polypodium vulgare L., 1753	Réglisse des bois, Polypode vulgaire		
Potentilla erecta (L.) Raeusch., 1797	Potentille tormentille		
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle		
Quercus pyrenaica Willd., 1805	Chêne tauzin, Chêne-brosse		
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin		
Quercus rubra L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	Invasive potentielle	
Quercus suber L., 1753	Chêne liège, Surier		
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante		
Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance		
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune		
Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant		
Setaria glauca (L.) P.Beauv., 1812			
Silene gallica L., 1753	Silène de France, Silène d'Angleterre		
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace	Invasive avérée	
Stellaria graminea L., 1753	Stellaire graminée		
Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780	Pissenlit		
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune		
Trifolium glomeratum L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit Trèfle à boules		
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet		

Nom valide	Nom commun	Statut	ZH*
Ulex europaeus L., 1753	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier		

*ZH : Espèces caractéristiques des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Les espèces patrimoniales

L'analyse de la bibliographie et notamment de la base de données de l'Observatoire de Biodiversité (OBV) de la Nouvelle-Aquitaine indique la présence de 78 espèces végétales protégées dans le secteur d'étude (maille 5 km).

Lors des inventaires de terrain, aucune espèce protégée n'a été observée. En effet, il s'agit d'une plantation de Pin maritime peu diversifié et régulièrement entretenue 50 m autour du cimetière (risques d'incendie).

Les espèces exotiques envahissantes

10 espèces exotiques envahissantes, dites invasives, ont été observées de façon éparse, au sein de l'aire d'étude au cours des inventaires de terrain (Source : liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine, 2016). Il s'agit :

Trois espèces invasives avérées :

- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana* (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900);
- Vigne vierge (*Parthenocissus tricuspidata* (Siebold & Zucc.) Planch., 1887)
- Sporobole tenace (*Sporobolus indicus* (L.) R.Br., 1810).

Sept espèces invasives potentielles :

- Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*, L. 1753) ;
- Souchet robuste (*Cyperus eragrostis* Lam., 1791) ;
- Vergerette annuelle (*Erigeron annuus* (L.) Desf., 1804) ;
- Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis* L., 1753) ;
- Mélilot blanc (*Melilotus albus* Medik., 1787) ;
- Onagre bisannuelle (*Oenothera biennis* L., 1753) ;
- Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana* L., 1753) ;

Il s'agit de taxons introduits de plus ou moins longue date (moins de 50 ans) formant des populations denses dans les milieux rudéraux et anthropisés régulièrement perturbés sous l'action de l'homme (cultures, bord de voies de circulation, friches, etc.). Ces taxons peuvent être retrouvés dans le milieu naturel, mais n'y forment pas de populations susceptibles d'impacter directement les habitats.



Vigne vierge ©ETEN Environnement



Raisin d'Amérique ©ETEN Environnement



Vergerette du Canada ©ETEN Environnement



Sporobole tenace ©ETEN Environnement



Chêne rouge d'Amérique ©ETEN Environnement



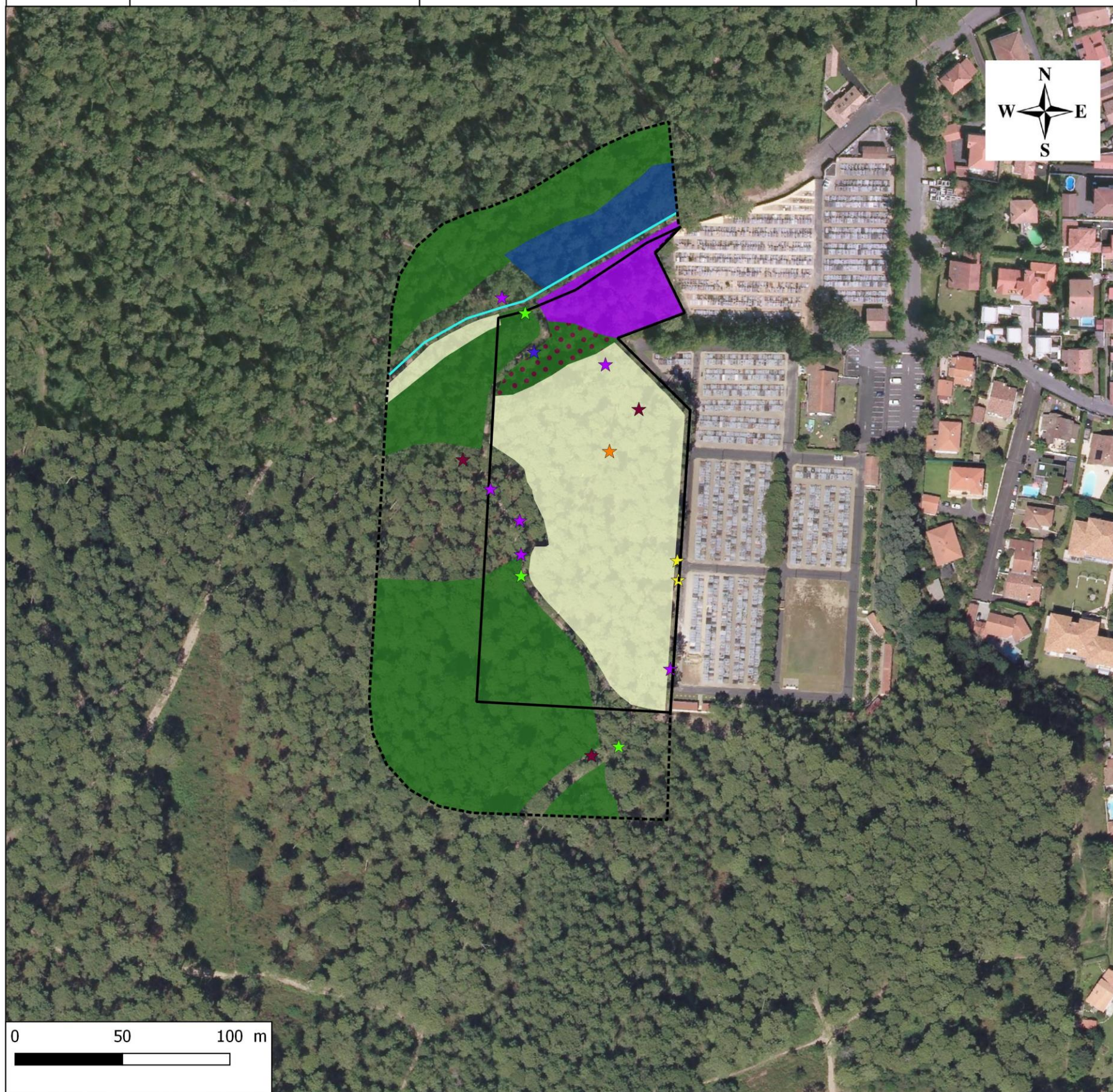
Onagre bisannuelle ©ETEN Environnement



Herbe de la Pampa ©ETEN Environnement

Les cartes pages suivantes localisent la flore invasive contactée lors des inventaires de terrain.

	NA_2020_BB003_D64	<h2 style="margin: 0;">Flore invasive</h2>	Réalisation : ETEN Environnement 07/2021
	Projet d'extension du cimetière Blancpignon		Source : Géoportail 2018
	Ville d'Anglet		



Légende :

- Aire d'étude
- Emprise projet

Flore invasive

Station ponctuelle

- ★ Onagre bisannuelle (Oenothera biennis)
- ★ Raisin d'Amérique (Phytolacca americana)
- ★ Souchet robuste (Cyperus eragrostis)
- ★ Chêne rouge d'Amérique (Quercus rubra)
- ★ Herbe de la Pampa (Cortaderia selloana)
- ★ Vigne vierge (Parthenocissus quinquefolia)

Station surfacique

- Mélilot blanc (Melilotus albus)
- Raisin d'Amérique (Phytolacca americana)
- Vigne vierge (Parthenocissus quinquefolia)
- Chêne rouge d'Amérique (Quercus rubra), Laurier-sauce (Prunus nobilis)
- Laurier-sauce (Prunus nobilis)

Station linéaire

- Souchet robuste (Cyperus eragrostis), Mélilot blanc (Melilotus albus), Vergerette du Canada (Erigeron canadensis), Sporobole tenace (Sporobolus indicus), Oxalis articulé (Oxalis articulata)

Carte 7 : Localisation de la flore invasive

II. 3. Bioévaluation des habitats naturels et de la flore et hiérarchisation des enjeux

Les enjeux de conservation des habitats naturels varient de nul à faible au sein de l'aire d'étude. Les enjeux faibles concernent l'ensemble des plantations de Pin maritime. En effet, il s'agit d'habitat semi-naturel d'origine anthropique régulièrement entretenu. L'enjeu nul concerne le chemin qui est dépourvu de végétation.

Les enjeux de conservation des habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Bioévaluation des habitats naturels et anthropiques

Intitulé	Code CORINE Biotope	Code EUR28 / Natura 2000	Rareté	Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Vulnérabilité	Enjeu de conservation
Plantation de Pin maritime	42.813	/	CC	Faible	Dégradé	Faible	Faible
Plantation de Pin maritime sur fourré arbustif	42.813 x 31.8	/	CC	Faible	Dégradé	Faible	Faible
Plantation de Pin maritime avec reprise de ronce	42.813 x 31.831	/	CC	Faible	Très dégradé	Faible	Faible
Plantation de Pin maritime sur lande à Fougère aigle	42.813 x 31.86	/	CC	Faible	Bon à dégradé*	Faible	Faible
Plantation de Pin maritime avec patch de prairie mésophile	42.813 x 38.2	/	CC	Faible	Dégradé	Faible	Faible
Chemin	86	/	CC	/	/	/	Nul

* : Selon les secteurs

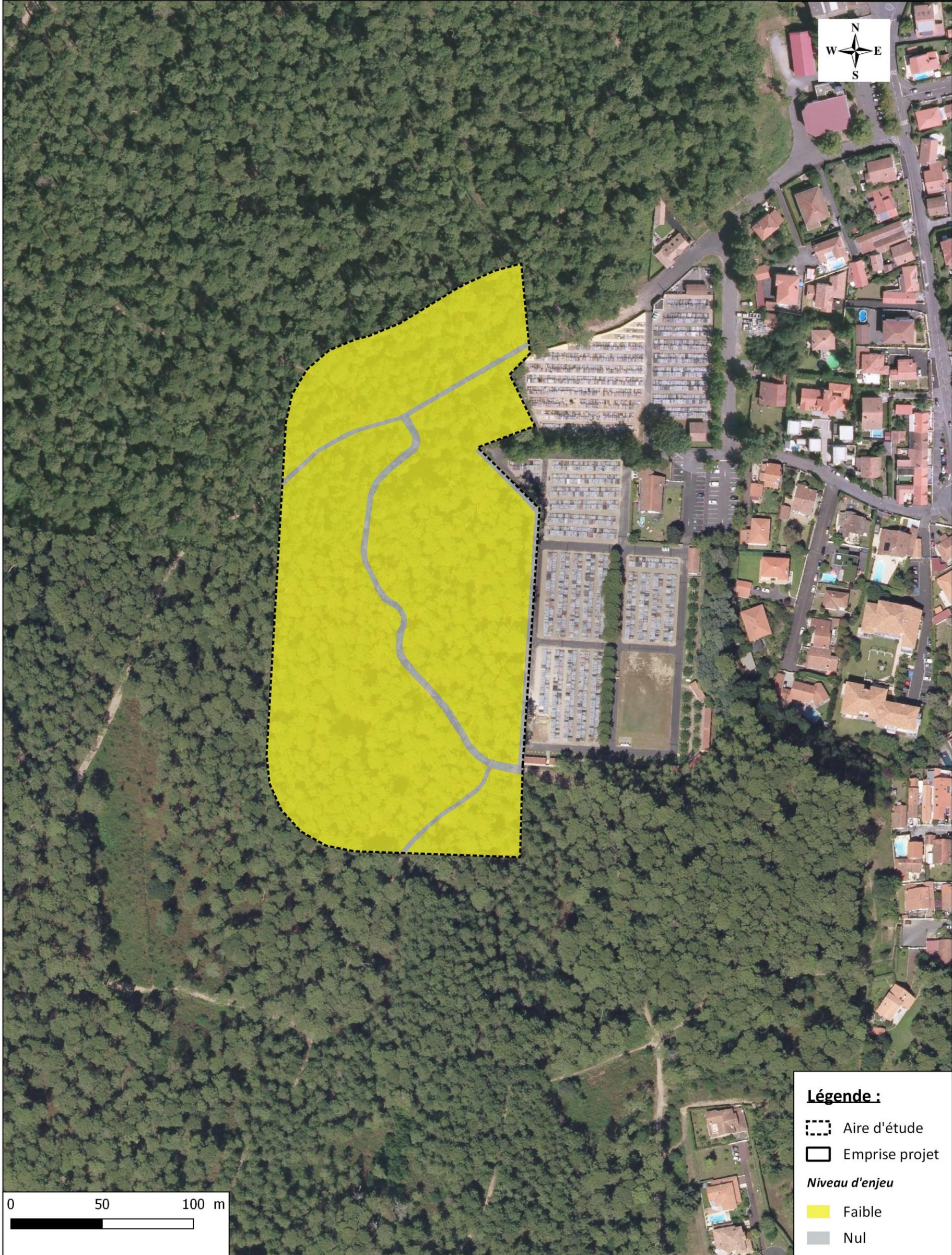
Rareté : Très commun (CC), Commun (C), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR)

Flore patrimoniale

Aucune flore patrimoniale n'a été observée lors des inventaires de terrain. Ce paragraphe est donc sans objet.

La carte page suivante, présente les enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore.

	NA_2020_BB003_D64	<h2 style="text-align: center;">Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques</h2>	Réalisation : ETEN Environnement 07/2021
	Projet d'extension du cimetière Blancpignon		Source : Géoportail 2018
	Ville d'Anglet		



Carte 8 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques

II. 4. La faune

II. 4. 1. 1. Synthèse des données bibliographiques

Plusieurs bases de données ont été consultées afin de cibler les espèces à enjeu potentiellement présentes dans le secteur d'étude, à savoir, la base de données Faune Aquitaine ainsi que les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et en particulier les FSD des sites Natura 2000 proches.

Les espèces présentant des enjeux forts potentiellement présentes dans l'aire d'étude ont été synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans l'aire d'étude

Groupe taxonomique	Espèce	Année de la dernière observation	Source (base de données consultée)
Reptiles	Lézard des murailles	2019	FAUNA
	Couleuvre verte et jaune	2019	FAUNA
Mammifères	Pipistrelle commune	2016	FAUNA
	Pipistrelle de kuhl	2016	FAUNA
	Noctule de Leisler	2016	FAUNA
	Barbastelle d'Europe	2016	FAUNA
Oiseaux	Milan noir	2019	Faune Aquitaine
	Milan royal	2019	FAUNA
	Epervier d'Europe	2019	FAUNA
	Pic noir	2016	Faune Aquitaine
	Fauvette mélanocéphale	2019	FAUNA
	Gobemouche gris	2016	FAUNA
	Verdier d'Europe	2019	FAUNA
	Linotte mélodieuse	2019	FAUNA
	Aigle botté	2011	FAUNA
	Bondrée apivore	2018	FAUNA

Une attention particulière sur ces espèces a été portée dans le cadre des inventaires de terrain.

II. 4. 1. 2. Avifaune

L'avifaune de l'aire d'étude est commune des milieux boisés résineux en mono sylviculture (Mésanges, columbidés, Pouillot, Geai etc.). Les inventaires de terrain ont permis d'inventorier 26 espèces d'oiseaux au sein de l'aire d'étude ou à proximité immédiate (cf. Annexe 1). Parmi elles, aucune n'est listée en annexe 1 de la Directive Oiseaux. Seule une espèce sensible est évaluée comme « quasi menacée » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France : le Gobemouche gris.

Gobemouche gris, Muscicapa striata (Pallas, 1764)

Espèce de cohérence nationale Trame Verte et Bleue, le Gobemouche gris se reproduit depuis le nord de l'Afrique du Nord jusqu'au lac Baïkal en Russie. En Europe, la sous-espèce nominale est présente du Portugal au Nord de la Norvège. l'espèce est intégralement migratrice. Elle hiverne dès le sud du Sahel. En France, en période de reproduction, l'espèce est répartie sur l'ensemble du territoire. Il est globalement peu abondant dans le Sud-Ouest. En Aquitaine, le Gobemouche gris est présent dans tous les départements mais sa répartition reste clairsemée en Dordogne et Lot-et-Garonne.

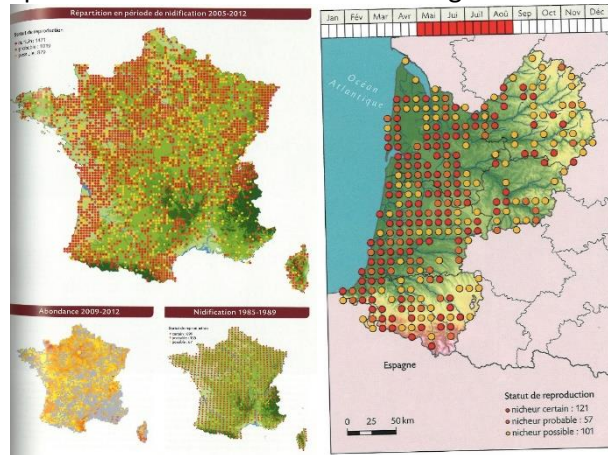


Figure 1: Répartition nationale et régionale du Gobemouche gris

Source : Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé ; Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé.



Pour s'installer, le Gobemouche gris recherche les boisements clairs et âgés, surtout de feuillus, qui lui offrent les espaces dégagés et les perchoirs d'où il guette ses proies, pratiquement toujours capturées au cours d'un vol bref. Les vieilles futaies de chênes et de hêtres, les vieilles ripisylves, les châtaigneraies sont les milieux qui semblent les plus favorables à l'espèce. Il est souvent installé tout proche des habitations. En hivernage, le Gobemouche gris occupe des milieux semblables à ceux qu'il fréquente en Europe, notamment les individus parvenus jusqu'en Afrique du Sud.

Un mâle chanteur a été observé en période de reproduction à proximité de l'aire d'étude rapprochée. Cependant, le secteur étudié ne présente pas d'habitat favorable à la reproduction de cette espèce. L'espèce utilise le site en halte migratoire pré et postnuptiale. L'enjeu pour le Gobemouche gris sur l'air d'étude est jugé très faible.

II. 4. 1. 3. Mammifères (hors chiroptères)

La campagne de terrain réalisée dans le cadre de la présente étude a révélé la présence de 2 espèces de mammifères terrestres. Celles-ci utilisent le site d'étude pour effectuer l'ensemble de leurs cycles biologiques. Il s'agit de l'Écureuil roux et de la Taupe d'Europe.

D'autres espèces telles que le sanglier et chevreuils sont probablement présents sur l'aire d'étude.

Écureuil roux, Sciurus vulgaris (Linné, 1758)

Ordre, Famille : Rongeurs, Sciuridés

Espèce paléarctique, la répartition de l'Écureuil roux couvre toute l'Eurasie depuis le nord du Portugal jusqu'au Kamtchatka en passant par la Chine, la Corée et le Japon. L'Écureuil roux est largement distribué en France métropolitaine, à l'exception de la Corse et de certaines îles.

L'Écureuil roux est un arboricole par excellence. L'espèce fréquente divers types d'habitats boisés, pour lesquels elle a une préférence mais peut s'en émanciper sous réserve qu'elle dispose d'un réseau

d'arbres pour son nid, ses réserves alimentaires et suffisamment proches pour limiter ses déplacements au sol. L'Écureuil roux occupe ainsi la majorité des grands parcs et jardins des villes ou à leur périphérie. Les massifs forestiers exploités en futaie irrégulière ou en futaie jardinée lui conviennent très bien du fait de la présence d'un sous-bois dense (couverture au sol le protégeant des prédateurs aériens, voire terrestres) et apportant de plus une bonne source de nourriture. L'Écureuil roux est strictement diurne et actif toute l'année. Il peut limiter son activité ou rester plusieurs jours durant dans son nid lors de conditions climatiques défavorables (chaleur très élevée ou très basse, pluie ou vent forts). Chaque écureuil construit avec des brindilles plusieurs nids arboricoles utilisés comme gîte (plusieurs individus peuvent y rester blottis par grand froid) ou pour la reproduction.

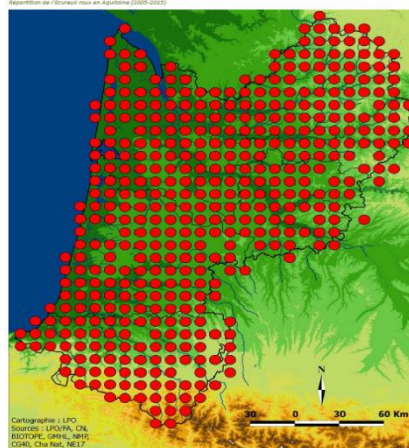


Figure 2: Répartition régionale de l'Écureuil roux

Source : *Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine, Tome 6 : Les Rongeurs, les erinacéomorphes et les soricomorphes. 2015 – Cistude Nature, LPO*



Indice de présence de l'Écureuil roux sur l'aire d'étude rapprochée ©ETEN Environnement 2021

L'Écureuil roux a été observé sur l'aire d'étude en période de reproduction et plusieurs indices de présences ont été observés à chaque passage (cônes mangés récemment). L'espèce utilise l'aire d'étude pour le transit et l'alimentation et probablement pour la reproduction. Au vu de la faible surface impactée, l'enjeu pour cette espèce au sein de l'aire d'étude est faible. L'enjeu associé aux autres espèces communes est très faible.

II. 4. 1. 4. Chiroptères

Des investigations spécifiques aux chiroptères ont été réalisées. Les deux nuits d'enregistrements (SM2 et SM4 Bat) effectuées en juin 2021 ont permis d'identifier 5 espèces de chiroptères :

- La Noctule de Leisler
- L'Oreillard gris
- La Pipistrelle commune
- La Pipistrelle de kuhl
- La Sérotine commune

Légende des Figures nationales des chiroptères [Sources : Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. MNHN, Biotope]

	Espèce actuellement exceptionnellement observée
	Espèce actuellement rare ou assez rare
	Espèce peu commune ou localement commune
	Espèce assez commune à très commune
	Espèce présente mais mal connue
	Espèce disparue ou non retrouvée sur la zone
	Espèce absente, n'ayant jamais été trouvée

La Noctule de Leisler (Nyctalus leisler)

La Noctule de Leisler est une espèce à répartition eurasiatique. En France elle occupe tout le territoire avec une répartition plus irrégulière en allant vers l'Ouest où elle semble plus rare. Elle est très présente sur le plateau landais et dans les Pyrénées.

La noctule de Leisle est connue comme essentiellement arboricole en période estivale. L'espèce se contacte fréquemment en contexte forestier feuillu ou résineux. Elle chasse dans les airiaux de vieux chênes, les allées de platanes et au dessus des frondaisons dans les pinèdes.

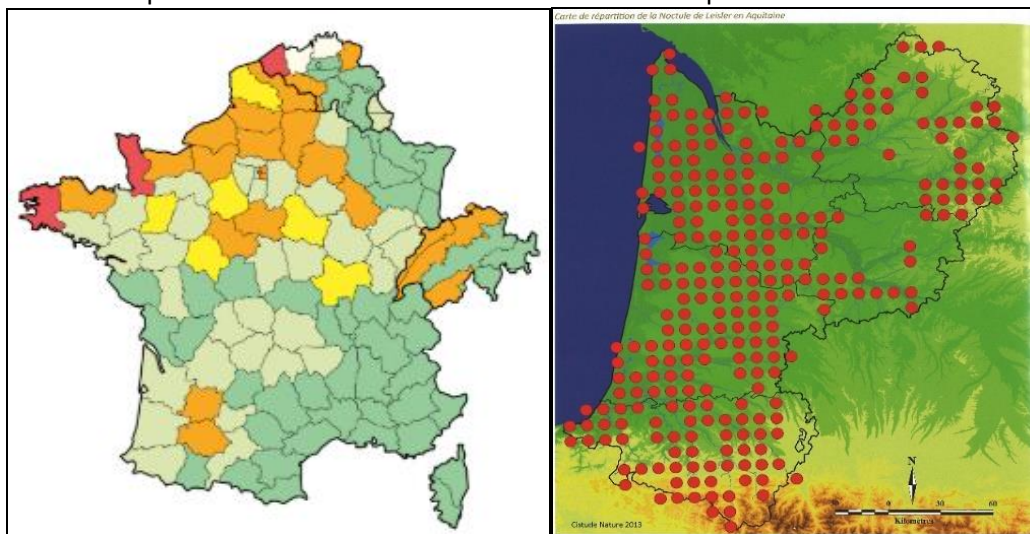


Figure 3 : Répartitions nationale et régionale de la Noctule de Leisler

Sources : Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine, Tome4 : Les Chiroptères 2015 – Cistude Nature, LPO ; Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. MNHN

Jusqu'à 14 contacts ont été enregistrés en une nuit, ce qui correspond à une activité modérée pour l'espèce. Celle-ci utilise les boisements de l'aire d'étude pour le transit et l'alimentation. Cette espèce est déterminante ZNIEFF en Aquitaine et présente un enjeu faible sur le site.

L'Oreillard gris (Plecotus austriacus)

L'Oreillard gris est une espèce strictement européenne. Ainsi, son aire de répartition s'étend de l'Atlantique jusqu'à l'Oural et le Caucase. Les températures hivernales et les précipitations estivales sont

les facteurs limitant sa distribution. En France, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire. Elle se rencontre au niveau de la mer et sur les premiers étages montagnards. Sans avoir une répartition homogène, l'Oreillard roux semble assez commun dans la plupart des départements. Il est présent dans l'ensemble des départements du Sud-Ouest.

L'espèce occupe une large gamme d'habitats allant des secteurs forestiers des Landes de Gascogne aux espaces agricoles du Lot-et-Garonne en passant par les coteaux béarnais et girondins. Moins forestier que l'Oreillard roux, l'Oreillard gris se retrouve tout de même dans les secteurs boisés, car celui-ci est moins sélectif. En hiver, l'Oreillard gris préfère les milieux souterrains naturels et artificiels, ouvrages militaires, cavités arboricoles. En été pour la mise bas l'Oreillard se trouve dans les bâtiments, plus rarement en cavités arboricoles. Pour la chasse, elle a une forte préférence pour forêts de résineux mélangés à sous-étages encombrés et vergers extensifs ; les terres cultivées sont évitées. L'espèce s'éloigne rarement de son gîte mais son domaine vital peut être important et couvrir jusqu'à 75 ha. Elle se met en chasse quand la nuit est déjà bien installée. En bâtiment, les femelles ne changent pas de gîte au cours de l'été et y sont extrêmement fidèles sur le long terme. Les femelles ne donnent naissance qu'à un seul petit, de mi-juin jusqu'à début juillet. Aucun accouplement printanier n'a été observé chez cette espèce mais ils pourraient se dérouler au sein des gîtes d'estivage, en fin de saison.

L'Oreillard gris est sédentaire. Il peut vivre âgé et son espérance de vie est estimée entre cinq et neuf ans.

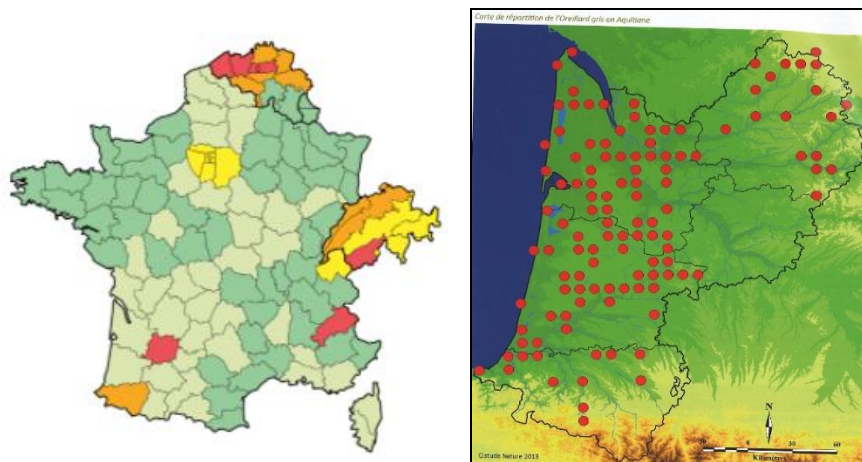


Figure 4 : Répartitions nationale et régionale de l'Oreillard gris

Sources : Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine, Tome4 : Les Chiroptères 2015 – Cistude Nature, LPO ; Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. MNHN

Une activité moyenne à fort pour l'espèce a été enregistrée. L'espèce utilise les boisements de l'aire d'étude pour le transit et l'alimentation. Cette espèce est déterminante ZNIEFF en Aquitaine. L'Oreillard gris présente un enjeu faible sur le site d'étude.

La Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)

La Pipistrelle occupe toute l'Europe continentale et peut être considérée comme la chauve-souris la plus commune de France. Elle occupe l'ensemble des biotopes aquitains des mieux conservés aux plus dégradés.

La Pipistrelle commune utilise une gamme de gîtes très large tout au long de l'année. Les colonies s'installent aussi bien dans les cavités d'arbres (trous, fissures, écorce décollée...) que les bâtiments. L'espèce occupe tout type de petits espaces, s'installant sous les tuiles, sous les auvents, derrière les volets... Elle hiberne, de novembre à fin mars, préférentiellement dans des endroits confinés dans les bâtiments non chauffés tels que les greniers, les églises, les fissures des abris sous roche, les lézardes de mur et de rocher, mais aussi dans les tunnels, les bunkers, les fortifications, les cavités d'arbre, et rarement en milieu cavernicole. En Aquitaine, la Pipistrelle commune est ubiquiste car elle occupe une très large gamme d'habitats, des plus forestiers aux plus agricoles en passant par les zones urbaines

denses. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Peu lucifuge, elle est capable de s'alimenter autour des éclairages. Elle est active dans le premier quart d'heure qui suit le coucher du soleil. Les distances de prospection varient en fonction des milieux mais dépassent rarement quelques kilomètres. Pour la mise-bas, elle se regroupe en colonies de 30 à une centaine de femelles, essentiellement dans des gîtes fortement anthropiques comme les maisons, granges, garages. Les jumeaux ne sont pas rares. Le développement des jeunes est rapide et ils sont volants à quatre semaines. Les parades sont observées de mi-juillet à octobre.

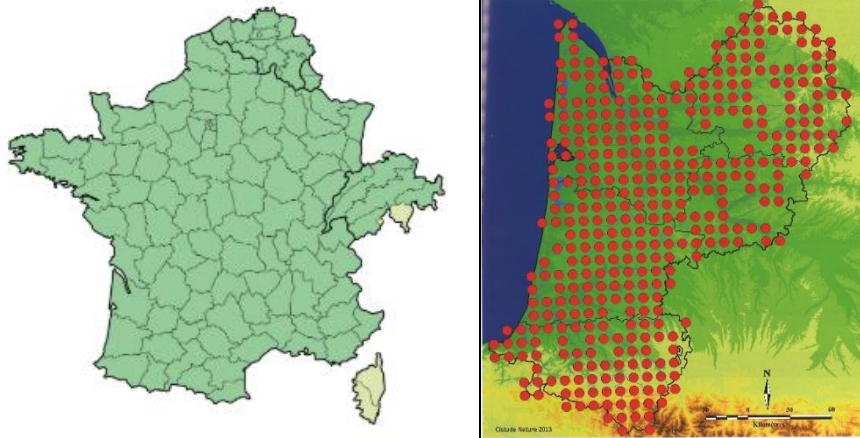


Figure 5 : Répartitions nationale et régionale de la Pipistrelle commune

Sources : Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine, Tome4 : Les Chiroptères 2015 – Cistude Nature, LPO ; Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. MNHN

L'espèce à une activité modérée sur l'aire d'étude. Elle utilise les boisements pour le transit et l'alimentation. La Pipistrelle commune présente un enjeu très faible sur le site d'étude.

La Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii)

La Pipistrelle de Kuhl se trouve tout autour du bassin méditerranéen et dans l'Ouest de l'Asie, jusqu'au Pakistan et à la limite de l'Inde. En Europe occidentale, elle remonte au Nord tout le long de la côte Atlantique et est également présente en Grande-Bretagne. L'espèce étend sa répartition vers le Nord à travers toute l'Europe depuis les années 1980. Elle se trouve préférentiellement dans le Sud de la France. En Aquitaine, elle est abondante sur la partie Ouest, la Dordogne et le Lot-et-Garonne semblent au contraire moins attractifs.

La Pipistrelle de Kuhl fréquente les milieux anthropisés, les zones sèches à végétation pauvre à proximité des rivières ou des falaises et occupe aussi les paysages agricoles, les milieux humides et les forêts de basse altitude. Pour la chasse, elle prospecte aussi bien les espaces ouverts que boisés, les zones humides et montre une nette attirance pour les zones urbaines avec parcs, jardins et éclairages publics. Pour hiberner, elle s'installe préférentiellement dans des anfractuosités des bâtiments frais où elle peut se mêler à des essaims d'autres espèces de Pipistrelles. Elle colonise parfois les caves et les fissures de falaise. Les colonies de mise-bas occupent préférentiellement les bâtiments et s'insinuent dans tous types d'anfractuosités (fissures, volets, linteaux...), et occupent plus rarement une cavité arboricole ou une écorce décollée.

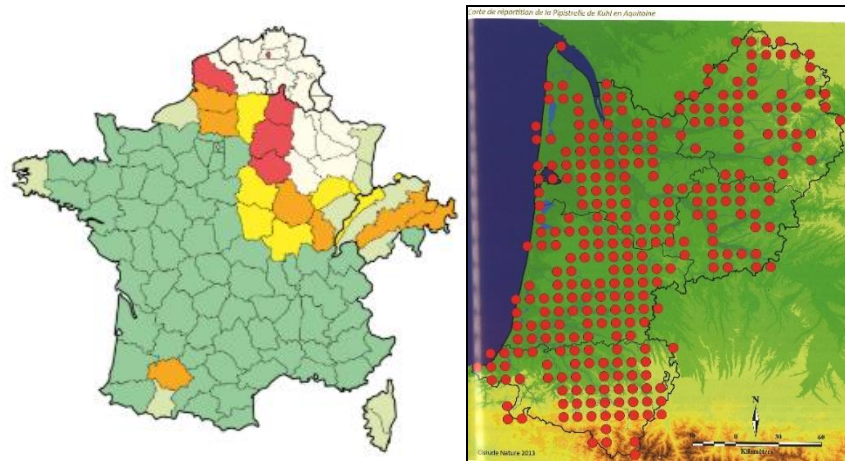


Figure 6 : Répartitions nationale et régionale de la Pipistrelle de Kuhl

Sources : Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine, Tome4 : Les Chiroptères 2015 – Cistude Nature, LPO ; Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. MNHN

L'espèce présente un niveau d'activité fort sur l'aire d'étude. Elle utilise les boisements pour le transit et l'alimentation. La Pipistrelle de Kuhl présente un enjeu faible sur le site d'étude.

L'emprise essentiellement composée de boisement de Pins homogène avec un sous-bois pauvre présente peu d'intérêts pour les chiroptères. Dans l'ensemble, la diversité ainsi que l'activité des chiroptères sur l'aire d'étude sont peu élevées.

II. 4. 1. 5. Reptiles

Les inventaires de terrain ont permis d'inventorier deux espèces de reptiles bénéficiant d'un statut de protection nationale, le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune.

Le Lézard des murailles (Podarcis muralis)

Il s'agit du reptile le plus commun de France métropolitaine, le Lézard des murailles. Cette espèce est néanmoins strictement protégée sur le plan national et bénéficie d'une inscription en annexe IV de la directive « Habitats - Faune - Flore ».

Cette espèce se rencontre en Europe, surtout à l'Ouest (France, Pyrénées), dans la partie Sud (pays méditerranéens) et dans le centre (Alpes, Balkans).

Il habite les vieux murs, les tas de pierres, les rochers, les carrières, les terrils, les souches et apprécie spécialement les rails ou les quais de gares peu fréquentés. Ce lézard est beaucoup plus urbain que les autres espèces. Il se nourrit d'araignées, de lépidoptères (papillons, chenilles, teignes), d'orthoptères (criquets, grillons), de vers de terre, de pucerons, de diptères (mouches), coléoptères et même et d'hyménoptères. L'accouplement a lieu au printemps, suivi de la ponte qui, selon les régions, intervient entre avril et juin. La durée de l'incubation est de quatre à onze semaines.



Lézard des murailles © ETEN Environnement

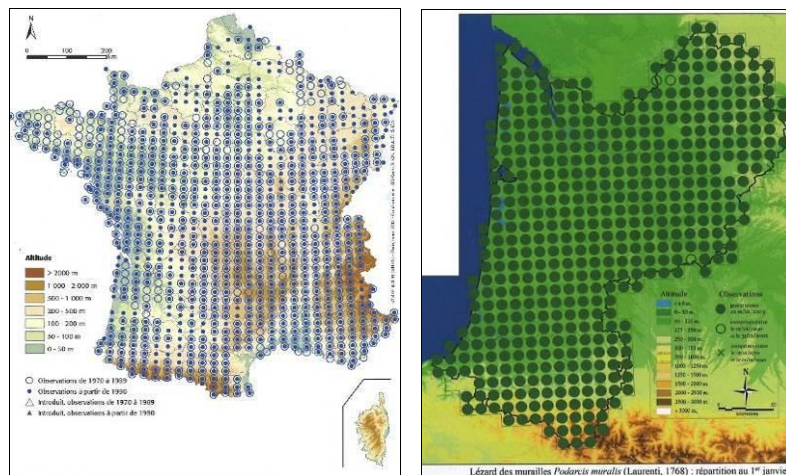


Figure 7 : Répartitions nationale et régionale du Lézard des murailles

Sources : Atlas des amphibiens et reptiles de France 2012. MNHN. ;
Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine 2014 – Cistude Nature

Le Lézard des murailles est présent sur l'ensemble de l'aire d'étude.

L'espèce est présente sur l'ensemble de l'aire d'étude pour y accomplir son cycle biologique. Compte tenu de son caractère ubiquiste et très commun, l'enjeu du Lézard des murailles vis-à-vis du projet est très faible.

Couleuvre verte et jaune, Hierophis viridiflavus (Lacepède, 1789)

La Couleuvre verte et jaune se retrouve en Europe méditerranéenne. En France, elle est répandue sur la majorité du pays, y compris en Corse, sauf globalement au nord de la France. Certainement l'espèce de serpent la plus abondante d'Aquitaine.

Elle fréquente les terrains rocheux, secs et bien ensoleillés, exceptionnellement les milieux un peu plus humides comme les prairies et les bords de rivières. Elle peut se rencontrer près des habitations. Elle grimpe facilement aux branches ou dans les buissons, pour chasser ou lorsqu'elle se sent menacée.

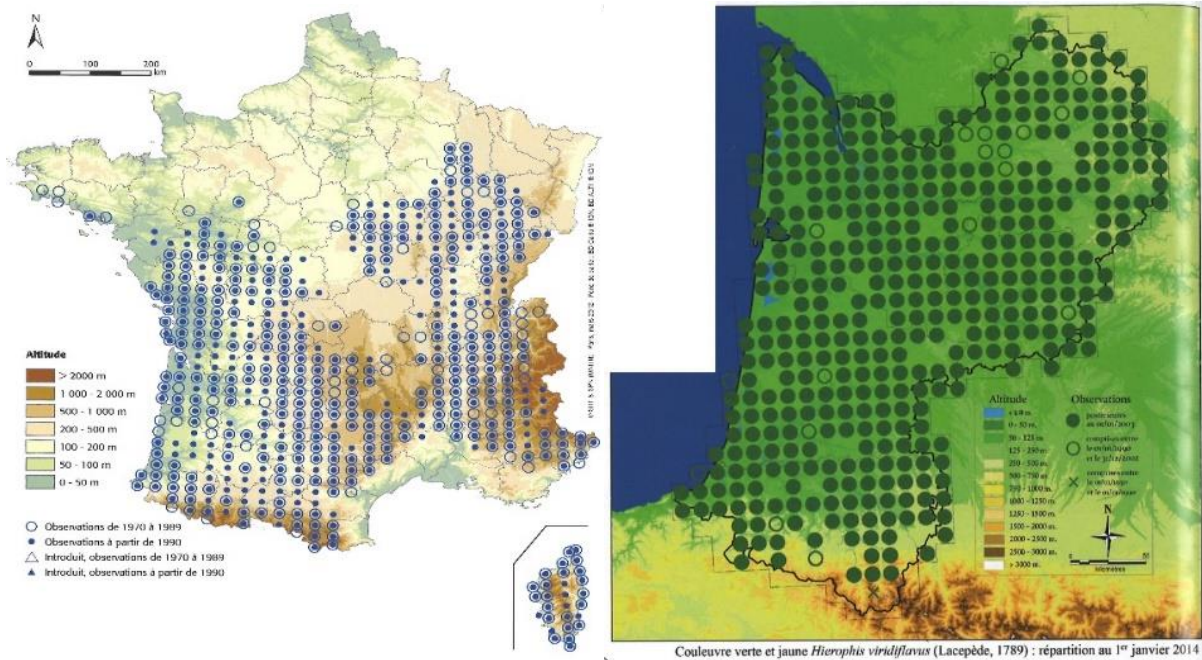


Figure 8: Répartition nationale et régionale de la Couleuvre verte et jaune

Sources : Atlas des amphibiens et reptiles de France 2012. MNHN. ; Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine 2014 – Cistude Nature

Trois individus adultes de grande taille ont été observés sur l'aire d'étude. L'espèce utilise l'ensemble des habitats pour y accomplir son cycle biologique. L'enjeu pour la couleuvre verte et jaune est modéré sur l'ensemble de l'aire d'étude.

II. 4. 1. 6. Amphibiens

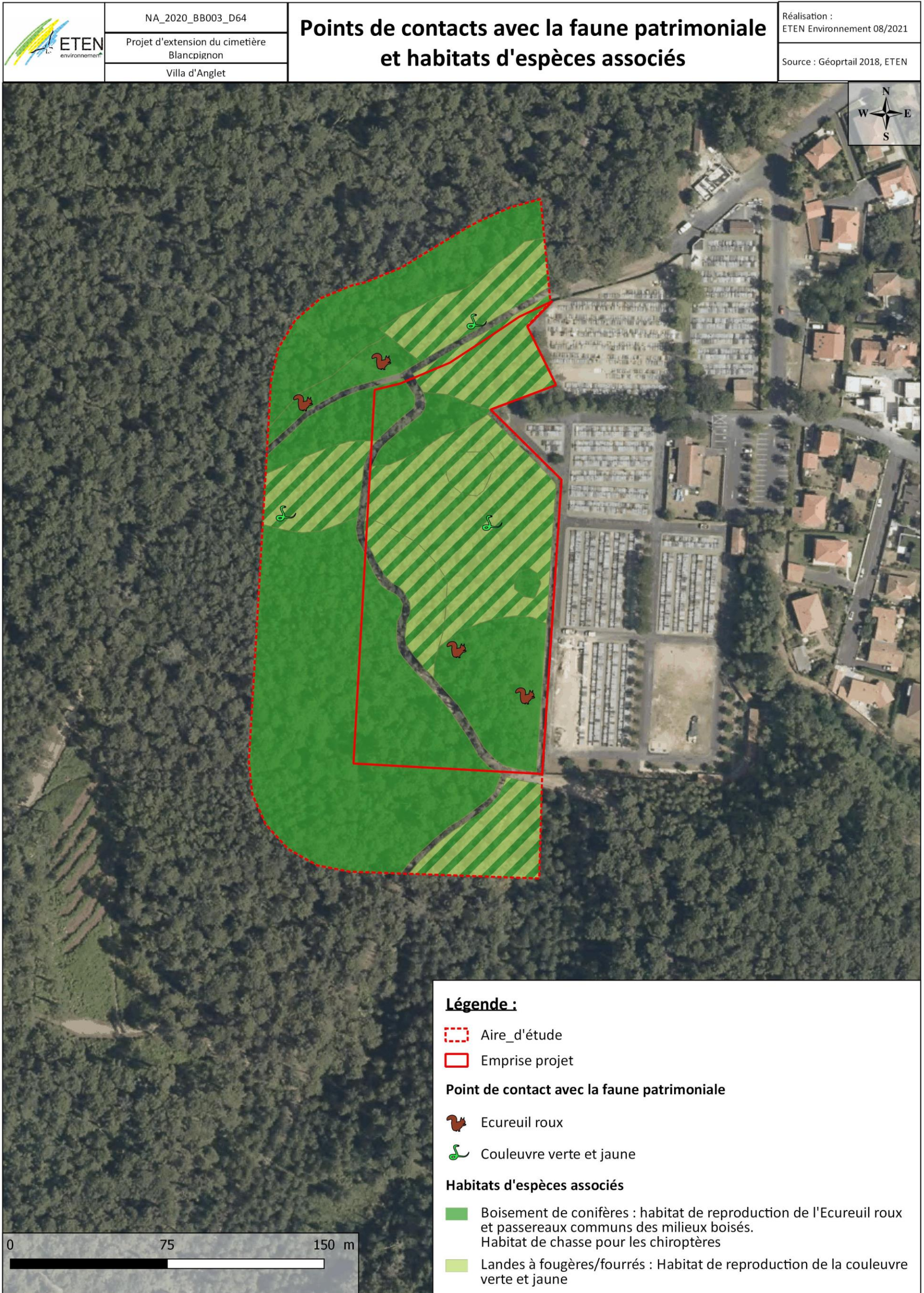
Lors des inventaires nocturnes de 2021, aucune espèce d'amphibiens n'a été inventoriée.

Le site ne présente pas d'habitats favorable au cycle biologique des amphibiens. L'enjeu pour cette espèce sur le site d'étude est nul.

II. 4. 1. 7. Entomofaune

Le milieu sec, fermé présentant une plantation de Pin maritimes est peu favorable à une entomofaune riche et diversifiée, ainsi qu'à la présence d'espèces patrimoniales. Seules trois espèces communes de rhopalocères ont été mises en évidence lors des inventaires.

La carte page suivante présente les points de contacts avec la faune patrimoniale détaillée ci-dessus ainsi que les habitats d'espèces associés.



Carte 9 : Points de contact avec la faune patrimoniale et habitats associés

II. 4. 2. Bioévaluation

Au terme de la phase de compilation des données et des inventaires de terrain, les principaux enjeux relevés au sein de l'aire d'étude sont identifiés au niveau :

- **De Pins, qui correspondent à l'habitat de l'Écureuil roux. L'enjeu associé est faible.**
- **Des fourrés arbustifs et Landes à fougères, qui correspondent aux habitats de reproduction des reptiles. L'enjeu associé est modéré ;**

Le tableau présenté ci-dessous synthétise les enjeux vis-à-vis des espèces identifiées au sein de l'aire d'étude et dans la bibliographie.

Tableau 8 : Synthèse des enjeux relatifs à la faune sur l'aire d'étude rapprochée

Nom Latin	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016)	Enjeu régional (Nouvel-Aquitaine)	Vulnérabilité	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire d'étude
		PN	DO	DH						
Oiseaux										
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Art. 3	An. II	/	NT	Notable	Faible	Transit/alimentation	Hors aire d'étude	Très faible
Mammifères										
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	Art. 2	An. III	/	LC	Modéré	Modéré	Ensemble du cycle biologique	Boisement de pins (ensemble de l'aire d'étude)	Faible
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Fort	Elevée	Transit/alimentation	Boisement de pins (ensemble de l'aire d'étude)	Faible
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Modéré	Elevée	Transit/alimentation	Boisement de pins (ensemble de l'aire d'étude)	Faible
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art. 2	An. III	An. IV	LC	Notable	Elevée	Transit/alimentation	Boisement de pins (ensemble de l'aire d'étude)	Très faible
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Notable	Elevée	Transit/alimentation	Boisement de pins (ensemble de l'aire d'étude)	Faible
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Notable	Elevée	Transit/alimentation	Boisement de pins (ensemble de l'aire d'étude)	Faible
Reptiles										
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Modéré	Faible	Ensemble du cycle biologique	Ensemble de l'aire d'étude	Très faible
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Modéré	Faible	Ensemble du cycle biologique	Ensemble de l'aire d'étude	Modéré
Amphibiens										
Site non propice aux amphibiens							/	/	/	Nul
Insectes										
Rhopalocères										
Espèces communes de rhopalocères site non favorable à la présence d'espèces patrimoniales							/	Ensemble du cycle biologique	Ensemble de l'aire d'étude	Très faible
Odonates										
Site non propice aux odonates							/	/	/	Nul
Coléoptères										
Espèces communes de coléoptères site non favorable à la présence d'espèces patrimoniales							/	Transit/alimentation	Ensemble de l'aire d'étude	Très faible
Orthoptères										
Espèces communes d'orthoptères site non favorable à la présence d'espèces patrimoniales							/	Ensemble du cycle biologique	Ensemble de l'aire d'étude	Très faible

Niveau d'enjeu :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
-----------	------	--------	--------	-------------	-----

Légende :

PN : Protection nationale avifaune

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

PN : Protection nationale reptiles / amphibiens

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Art. 4 : Espèce dont la mutilation est interdite

PN : Protection nationale piscifaune

Art. 1 : Habitat de l'espèce protégée ainsi que ses œufs

PN : Protection nationale mammifère

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

PN : Protection nationale entomofaune

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DO : Directive Oiseaux

LR : Liste rouge

Espèces menacées de disparition

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

PNA : Plan national d'action

Mesures concernant les espèces exotiques envahissantes

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

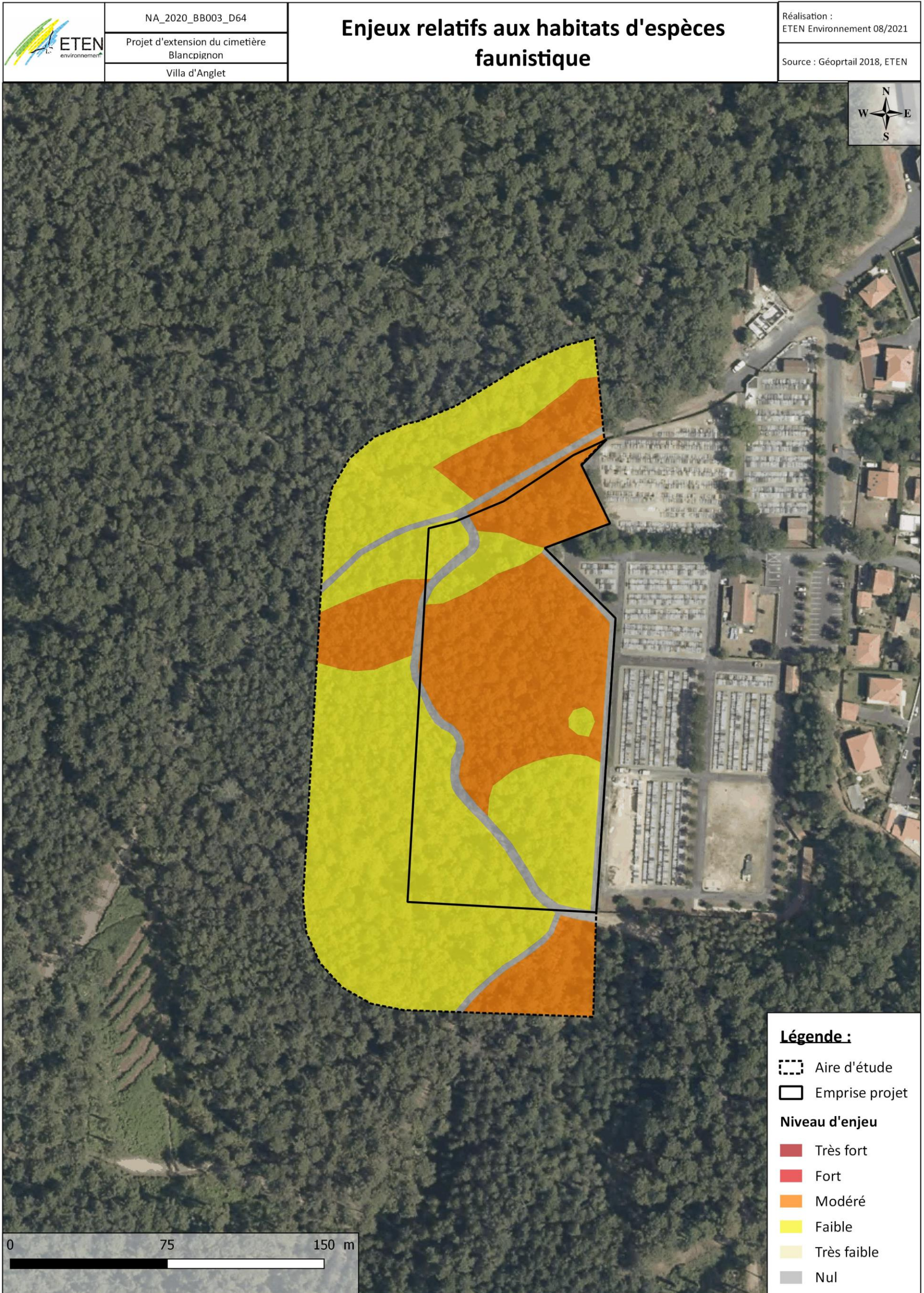
An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

Art. 2* : Espèce dont l'introduction dans le milieu naturel est interdite sur le territoire français métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)

Art. 3* : Espèce dont l'introduction dans le milieu naturel et le transport sont interdits sur le territoire français métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)

Ces critères sont basés sur les répartitions régionales des espèces (Atlas, Listes rouges, etc.).



Carte 10 : Enjeux associés aux habitats de la faune patrimoniale

II. 5. Trame verte et bleue

Les interactions, échanges intra et interspécifiques ou encore les flux de matières et d'espèces sont essentiels pour un fonctionnement optimal des écosystèmes.

Les corridors biologiques ont un rôle essentiel dans ce domaine, étant donné qu'ils assurent la continuité entre les différents réservoirs de biodiversité.

Toutefois, lorsque la configuration spatiale du territoire a été en grande partie façonnée par l'Homme, le principe de continuité écologique n'est pas toujours respecté.

Bien souvent, la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité est discontinue, voire inexistante lorsque les éléments fonctionnels ont été supprimés (cas des plaines agricoles intensives) ou interrompus par la création de barrières écologiques.

La figure suivante présente les différents corridors biologiques ou écologiques pouvant être rencontrés et permet une meilleure compréhension des fonctionnalités écologiques au sein d'un territoire donné.

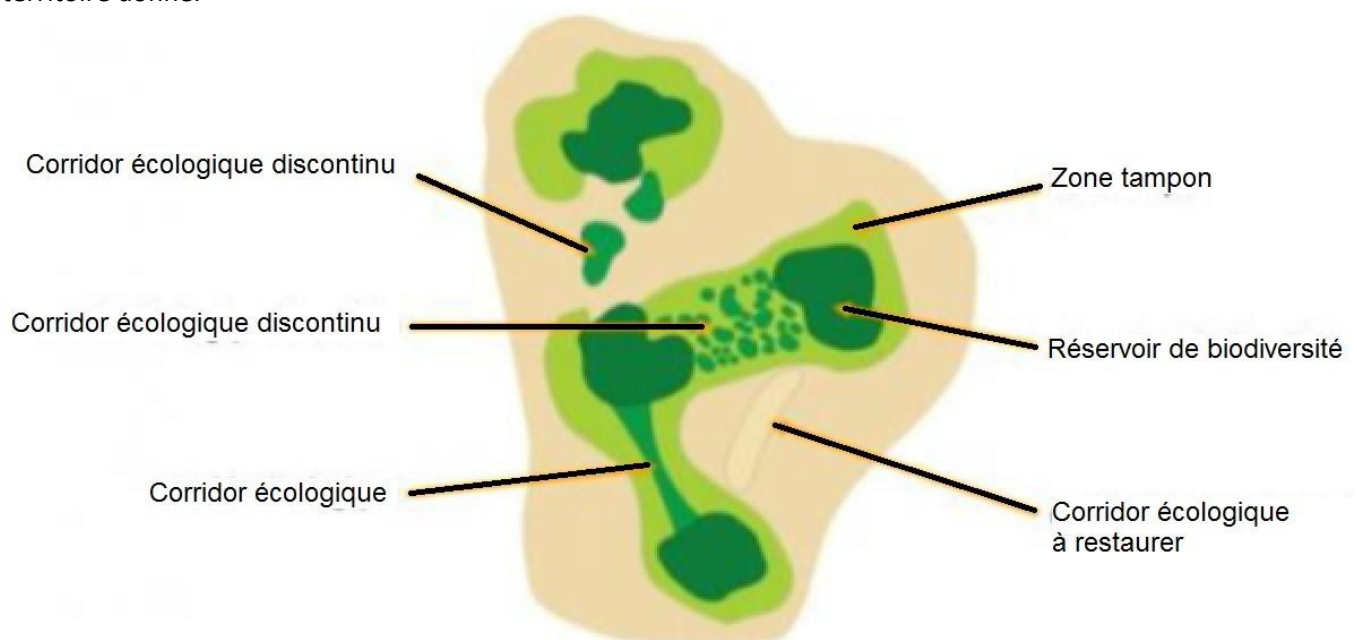


Figure 9 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)

Hormis les flux locaux des petites espèces, flux présents sur la totalité de l'aire d'étude, trois types de flux principaux ont pu être mis en évidence :

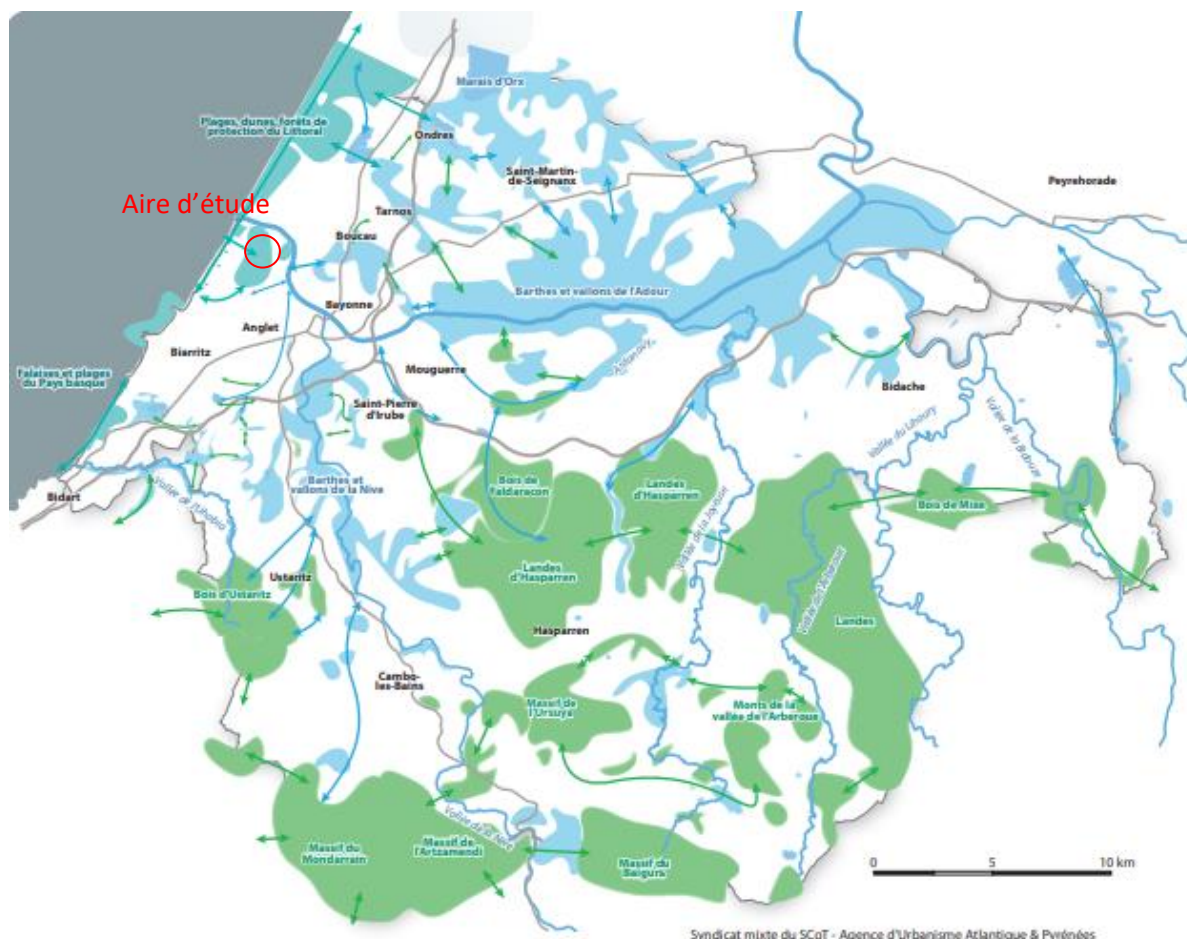
- les flux des grands mammifères, fréquentant le secteur,
- les flux migratoires de l'avifaune,
- les flux des Chiroptère sur la zone d'étude.

II. 5. 1. Réservoirs de biodiversité

L'aire d'étude immédiate en pleine zone urbaine est intégralement composée de boisements. Cette physionomie est peu favorable à la biodiversité.

Son importante fréquentation (promeneurs, chiens, cavaliers, etc.) limite la tranquillité et le développement de la faune sauvage sur le secteur.

Le SCOT Pays Basque et Seignanx indique qu'il faut « *Préserver les espaces naturels remarquables constitutifs de la trame verte et bleue* » (réservoir reconnus, complémentaires et continuités).



1. Préserver les espaces naturels remarquables constitutifs de la trame verte et bleue

Protéger les réservoirs reconnus

Préserver les réservoirs de biodiversité complémentaires

- Réservoirs de biodiversité de la trame littorale
- Réservoirs de biodiversité de la trame bleue
- Réservoirs de biodiversité de la trame verte

Préserver le réseau des continuités écologiques

- ↔ Continuités écologiques liées à la trame littorale
- ↔ Continuités écologiques liées à la trame bleue
- ↔ Continuités écologiques liées à la trame verte
- Cours d'eau

Figure 10 : Trame verte et bleue (SCOT)

Le site, ne se situe dans aucun réservoir de biodiversité considéré à l'échelle régionale. Cependant, d'après le SCOT le site d'étude se situe sur un réservoir de biodiversité lié au littoral (trame littorale).
Ce boisement, étendu en milieu urbain, peut servir de zone de refuge ponctuelle pour la faune.

II. 5. 2. Flux biologiques au sein du site

Les corridors biologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue) constituent des éléments essentiels au maintien des populations. Cette notion de flux biologiques est très importante et a été notamment mise en exergue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Loi « Grenelle 2 ».

Les flux migratoires d'oiseaux sont possibles sur l'ensemble du site, tout comme les flux de chiroptères.

Peu de flux de grands mammifères ont été repérés au sein de l'aire d'étude.

Une principale barrière écologique est présente sur le territoire. Il s'agit de la Route Départementale 5 qui longe à l'est et à l'ouest le boisement (dans l'aire d'étude éloignée).

Le site n'est pas clôturé et permet une libre circulation des espèces et des hommes.

Ces barrières écologiques résultent d'une anthropisation du secteur et constituent les principales menaces au bon fonctionnement écologique du site.

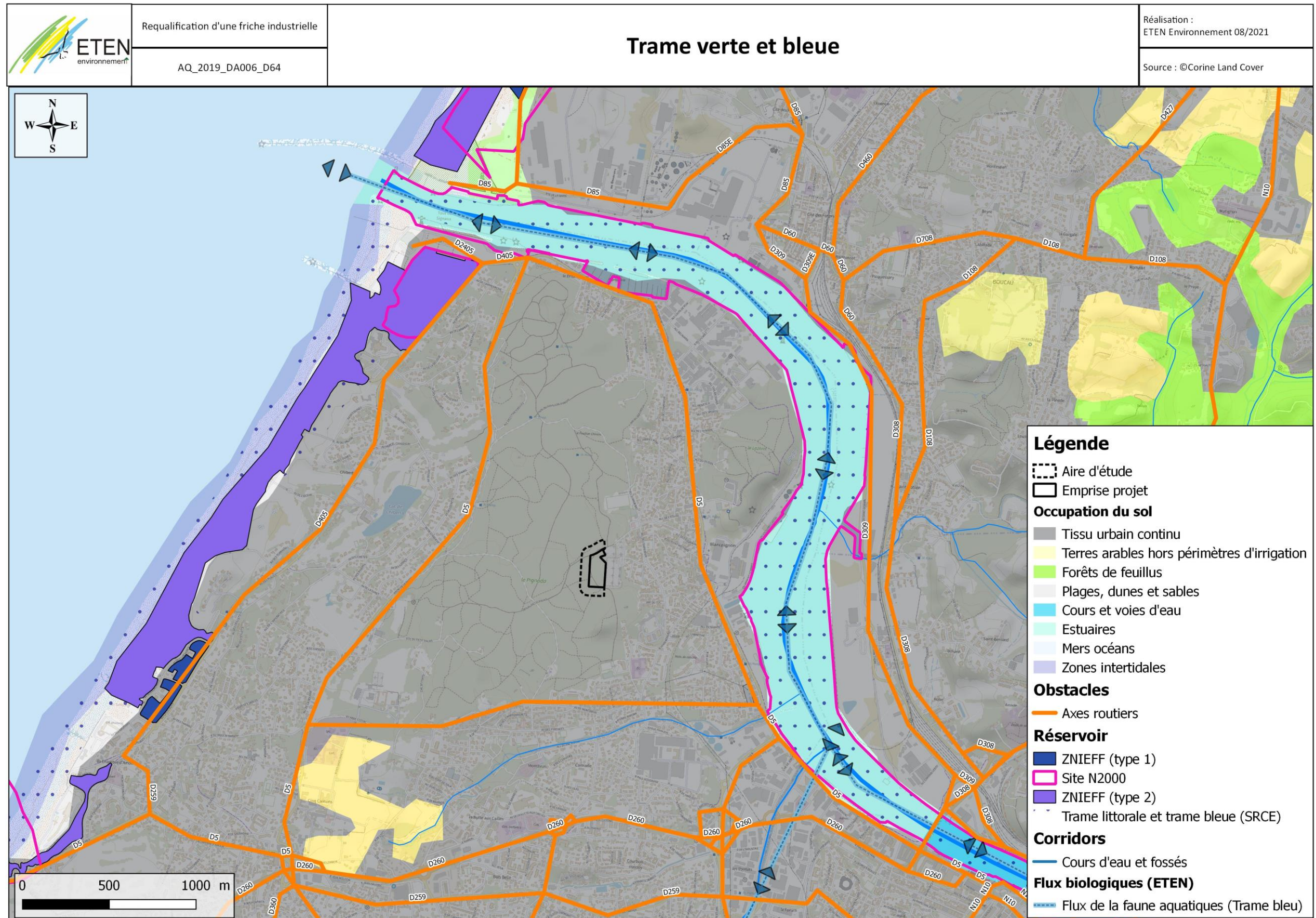
Aucun cours d'eau (corridor écologique de la trame bleue) ne permet les déplacements de la faune aquatique et semi-aquatique au sein et aux abords de l'aire d'étude.

Le site d'étude présente donc un enjeu faible en terme de flux d'espèces.

La cartographie ci-après présente la Trame Verte et Bleue du site ainsi que les flux biologiques.

N.B : *L'analyse de la Trame verte est bleue s'est appuyée en partie sur le schéma régional de cohérence écologique de l'ancienne région Aquitaine bien qu'il ait été récemment annulé par le tribunal administratif de Bordeaux. Les données restent néanmoins utilisables dans l'attente du nouveau document, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à l'échelle de la nouvelle région.*

Les flux biologiques identifiés par ETEN reposent sur les observations de terrains (traces de passages, flux migratoires, etc.) et l'analyse rapprochée de l'occupation des sols du réseau hydrographique et des différents obstacles.



Carte 11 : Trame verte et bleue

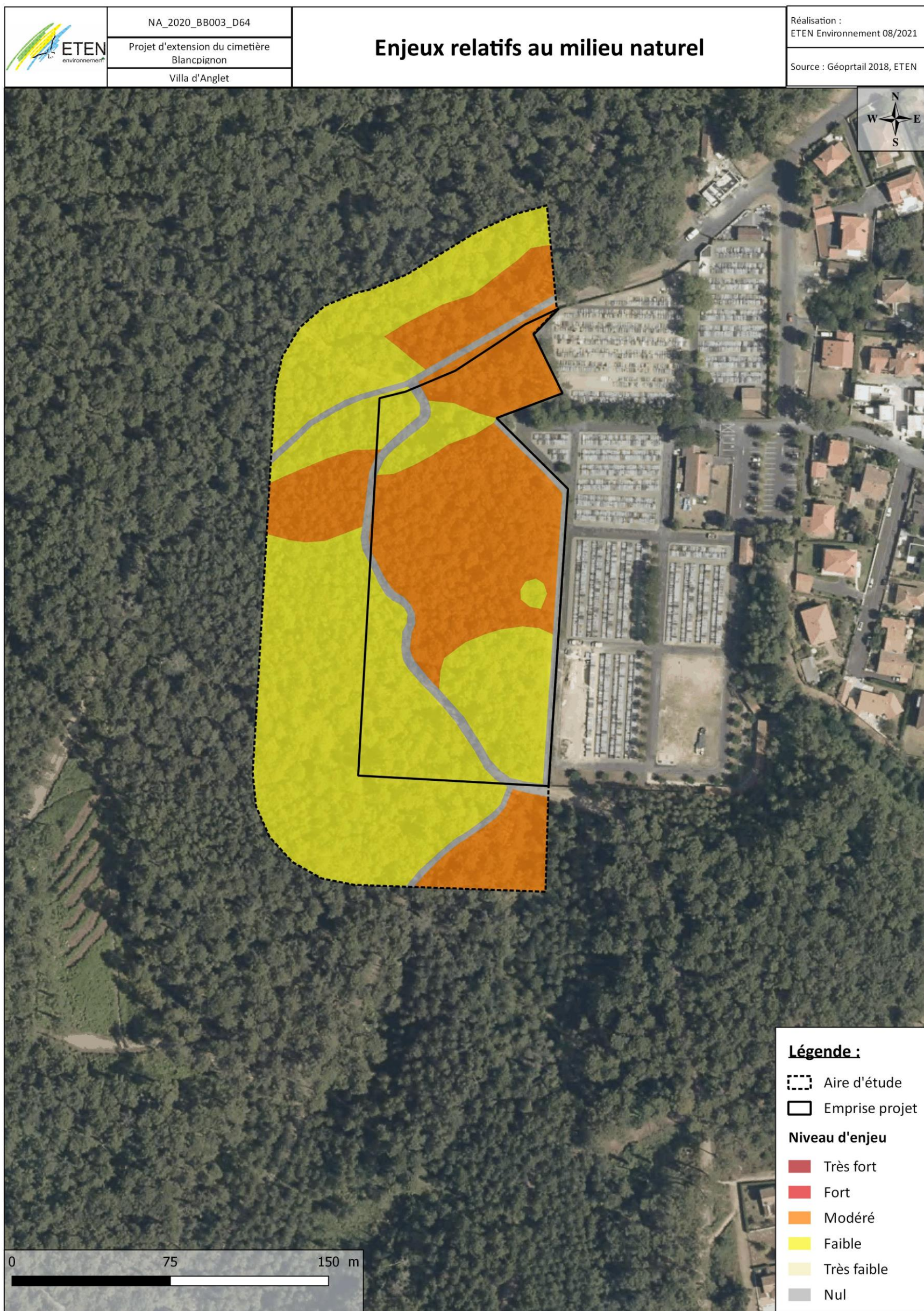
III. Synthèse des enjeux de l'état initial

Les principaux enjeux mis en évidence à l'état initial du milieu naturel sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Synthèse des enjeux du milieu naturel

MILIEU	THEMATIQUE		CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
MILIEU NATUREL	Contexte réglementaire	Périmètres réglementaires	Présence d'un site Natura 2000 à 800 m de l'aire d'étude sans connexion hydrographique
		Périmètres d'inventaire	Présence d'une ZNIEFF de type 2 à 1,5 km de l'aire d'étude rapprochée
	Habitats naturels		Présence de Plantation de Pin maritime d'environ 15 m avec un enjeu faible. Absence de zone humide floristique.
	Flore	Absence de flore patrimoniale	
		Présence de 10 espèces invasives (3 avérées 7 potentielles)	
	Faune	Site fréquenté par les chiroptères pour la chasse et le transit	
		Site de reproduction de l'Ecureuil roux	
		Présence de reptiles	
Trame verte et bleue		Site d'étude faisant partie de réservoirs et corridors de biodiversité au niveau de la trame littorale d'après le SCOT. Déplacements d'espèces de mammifères, d'oiseaux, d'insectes de reptiles et chiroptères au sein du site.	

La carte ci-dessous présente la synthèse des enjeux règlementaires vis-à-vis du milieu naturel.



Carte 12 : Synthèse des enjeux relatifs aux milieux naturels

BIBLIOGRAPHIE

Documents réglementaires

COMMISSION EUROPEENNE DG XI (1999) – Manuel d'interprétation des Habitats de l'union européenne Version EUR 15/2. Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile ».

DECRET n°2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement. Journal Officiel du 5 août 2005.

DECRET n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural. Journal officiel du 9 novembre 2001.

DECRET n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Journal officiel du 21 décembre 2001.

DIRECTIVE 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

DIRECTIVE 2006/105/CE DU CONSEIL du 20 novembre 2006 portant adaptation des directives 73/239/CEE, 74/557/CEE et 2002/83/CE dans le domaine de l'environnement, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Journal Officiel de l'Union européenne du 20 décembre 2006.

DIRECTIVE 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne du 26 janvier 2010.

LOI n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977 modifié par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

ORDONNANCE n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement. Journal officiel n°89 du 14 avril 2001.

Documents nationaux et régionaux

ANONYME (1995) – Inventaire des plantes protégées de France. *AFCEV, Paris*.

CAILLON A. & LAVOUE M. (2016) - Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 - *Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique*. 33 pages + annexes.

DANTHON PH. Et BAFFRAY M. (1995) – Inventaire des plantes protégées en France. *Nathan, Paris*. 293 p.

DELACOUR J. (1990) – Amphibiens et Reptiles. Arthaud. 160 p.

DOMMANGET J.L. (1985) – Guides des Libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. *Les guides naturalistes*. 342 p.

DOMMANGET J.-L., PRIOUL B., GAJDOS A., BOUDOT J.-P., 2008. Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Société française d'odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 47 pp.

DUHAMEL G. (1994) – Flore pratique illustrée des Carex de France. Edition Boubée. 77p.

FOURNIER P. (1961) – Les quatre flores de France. Editions Lechevallier. 1104 p.

GENIEZ P. (1996) – Amphibiens et Reptiles de France. Clé de détermination et distribution géographique. Ecole Pratique des Hautes Etudes, 2 è édition.

GEROUDET P. (2010) – Les passereaux d'Europe. *Delachaux*.

GRAND D., BOUDOT J-P. (2006) – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 480 p.

GRANGE J-L., (2002). Liste commentée des Oiseaux des Pyrénées occidentales et du Sud des Landes in GOPA, 2002. Le Casseur d'Os, p 84-133.

KERGUELEN M. (1993) – Index synonymique de la flore de France. Collection Patrimoines Naturels. Volume n°8, Série Patrimoine Scientifique. Muséum d'Histoires Naturelles, Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris. 200 p.

LAFRANCHIS T. (2000) – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope. Editions Biotope, Mèze (France). 448 p.

MANSION D. et DUME. (1989) – Flore forestière française : guide écologique illustré. Institut pour le Développement forestier, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt. 1785 p.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2003) – Les cahiers d'Habitats Natura 2000.

MOUSSUS et al. (2019) – Guide pratique des papillons de France. Edition Delachaux et Niestlé, Paris. 416 p.

MULLER S. (coord.) (2004) - Plantes invasives en France. *Publications scientifiques du Muséum, Patrimoines Naturels*, 62. Paris, 168 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Inventaire de la Faune de France. Editions Nathan. 415 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Edition Nathan. 176 p.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France.

SARRACANIE B. (2012) - Prise en compte de la biodiversité dans les aménagements de parcs photovoltaïques. ECO-RCE, 32p.

SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs) (2004) - Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.

SOCIETE BOTANIQUE DE FRANCE (coord. TISON JM & De FOUCAULT) (2014) - Flora Gallica - Flore complète de la France. Editions Biotope. Env. 1400 p

UICN, 2015. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine.

UICN, 2008. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

UICN, 2017. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre mammifères continentaux de France métropolitaine.

UICN, 2009. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Poissons de France métropolitaine.

UICN, 2012. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine.

WENDLER A., NÜSS J-H (1991) – Libellules, Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie, 1997, 129 p.

Sites Web / logiciels

Agence de l'Eau Adour Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/>

BRGM : <http://infoterre.brgm.fr/>

DREAL Nouvelle-Aquitaine : www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/

Faune Aquitaine : <https://www.faune-aquitaine.org/>

Géoportail : www.geoportail.gouv.fr/

INPN, Inventaire national du Patrimoine naturel (MNHN) <http://inpn.mnhn.fr/>

LégiFrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : <http://www.environnement.gouv.fr/>

Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (OFSA) : <http://www.OBV.fr/>

Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage : <http://www.oafs.fr/>

Référentiel d'activité chiroptères : <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/reference-scales-of-activity?lang=fr>

Le Réseau Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

TELA BOTANICA : <http://www.tela-botanica.org/>

Logiciel FloreNUM, Jean-Claude MELET. BIOTOPE Editions, 2.2.4.0.

Annexes

Annexe 1 : Espèces faunistiques identifiées sur le site d'étude

OISEAUX																			
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	Point d'écoute		Total	Remarques	Utilisation du site	
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage							1	Hors projet				
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Art. 3	An. II	/	LC	NAc	/	LC	LC	N, H		L. PRATS/ M. LE GAT		2	2				
																			25/03/2021
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	N, H			03/02/2021	L.PRATS	2		2		
													15/04/2021	M. LE GAT	2		2		
													18/04/2021	L.PRATS	2		2		
													10/08/2021	JDU	4		4		
													08/10/2021	L.PRATS	1		1		
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Art. 3	An. II	/	LC	NAc	NAc	LC	LC	N, M, H			18/05/2021	L.PRATS	4		4		
													24/06/2021	L.PRATS	6		6		
													10/08/2021	JDU	2		2		
													08/10/2021	L.PRATS	2		2		
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Art. 3	An. II	/	LC	/	DD	LC	LC	N, M			18/04/2021	L.PRATS		2	2		
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	N, M, H			15/04/2021	M. LE GAT	2		2		
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Art. 3	An. II	/	NT	/	DD	LC	LC	N, M			18/04/2021	L.PRATS		2	2		
													08/10/2021	L.PRATS	1		1		
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	Art. 3	An. III	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	x			08/10/2021	L.PRATS	2		2	Jeunes qui survolent	Transit
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H			15/04/2021	M. LE GAT	4		4		
													18/05/2021	L.PRATS	4		4		
													24/06/2021	L.PRATS	6		6		
													10/08/2021	JDU	4		4		
													08/10/2021	L.PRATS	4		4		
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H			03/02/2021	L.PRATS	4		4		
													15/04/2021	M. LE GAT	2		2		
													24/06/2021	L.PRATS	2		2		
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAd	LC	LC	N, M			18/04/2021	L.PRATS		2	2		
													24/06/2021	L.PRATS	2		2		
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H			03/02/2021	L.PRATS	2		2		
													15/04/2021	M. LE GAT	3		3		
													18/05/2021	L.PRATS	5		5		
													24/06/2021	L.PRATS	2		2		
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Art. 3	An. III	/	LC	/	NAb	LC	LC	N, H			10/08/2021	JDU	2		2		
													18/04/2021	L.PRATS	6		6		
													24/06/2021	L.PRATS	2		2		

OISEAUX																		
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	Point d'écoute		Total	Remarques	Utilisation du site
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage							1	Hors projet			
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAb	LC	LC	N, H		03/02/2021	L.PRATS	2		2		
												18/04/2021	L.PRATS	2		2		
												10/08/2021	JDU	6		6		
												08/10/2021	L.PRATS	2		2		
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Art. 3	An. II	/	LC	NAb	NAd	LC	LC	N, H		03/02/2021	L.PRATS	2		2		
												15/04/2021	M. LE GAT	4		4		
												18/04/2021	L.PRATS	2		2		
												10/08/2021	JDU	10		10		
08/10/2021	L.PRATS	2		2														
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H		08/10/2021	L.PRATS	3		3		
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC		X	07/06/2021	L.PRATS		2	2		
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H		03/02/2021	L.PRATS	2		2		
												15/04/2021	M. LE GAT	2		2		
												18/04/2021	L.PRATS		2	2		
												24/06/2021	L.PRATS	1				
08/10/2021	L.PRATS		2	2														
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	An. II/2	LC	/	/	LC	LC	N, H		03/02/2021	L.PRATS	2		2		
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	An. II/1 et An. III/1	LC	LC	NAd	LC	LC	N, M, H		03/02/2021	L.PRATS	2		2		
												15/04/2021	M. LE GAT	6		6		
												18/05/2021	L.PRATS	4		4		
												10/08/2021	JDU	8		8		
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Art. 3	An. III	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H		15/04/2021	M. LE GAT	2		2		
												18/04/2021	L.PRATS	2		2		
												24/06/2021	L.PRATS	2		2		
												08/10/2021	L.PRATS	3		3		
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAd	LC	LC	N, M		08/10/2021	L.PRATS	1		1		
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H		15/04/2021	M. LE GAT	4		4		
												18/04/2021	L.PRATS	2		2		
												10/08/2021	JDU	4		4		
												08/10/2021	L.PRATS	4		4		
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H		03/02/2021	L.PRATS	2		2		
												08/10/2021	L.PRATS	1		1		
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H		03/02/2021	L.PRATS	11		11		
												15/04/2021	M. LE GAT	3		3		
												18/04/2021	L.PRATS	2		2		
												24/06/2021	L.PRATS	2		2		
08/10/2021	L.PRATS	7		7														
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H		03/02/2021	L.PRATS	4		4		

OISEAUX																		
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	Point d'écoute		Total	Remarques	Utilisation du site
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage							1	Hors projet			
	torcheopot											15/04/2021	M. LE GAT	2		2		
												24/06/2021	L.PRATS	2		2		
												10/08/2021	JDU	4		4		
												08/10/2021	L.PRATS	2		2		
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC	N, H		03/02/2021	L.PRATS	6		6		
												15/04/2021	M. LE GAT	8		8		
												18/05/2021	L.PRATS	6		6		
												24/06/2021	L.PRATS	6		6		
												10/08/2021	JDU	2		2		
												08/10/2021	L.PRATS	4		4		

MAMMIFERES																			
Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2019-2020	LR France 2017	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	Secteur d'investigation	Total	Remarques		
			PN	Berne	DH					Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application				1				
Rongeurs	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecuireuil roux	Art. 2	An. III	/	LC	LC	LC	LC						03/02/2021	L.PRATS	X	0	Nombreux cônes mangés
															15/04/2021	M. LE GAT	1	1	Nombreux cônes mangés
															18/04/2021	L.PRATS	x	0	Cônes frais
															24/06/2021	L.PRATS	x	0	Cônes frais
															10/08/2021	JDU	x	0	Cônes frais + en train de manger
Chiroptères	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Art. 2	An. II	An. IV	LC	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025	X	07/06/2021	B.BAILLAT	5	5			
														24/06/2021	B.BAILLAT	14	14		
Chiroptères	<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard gris et/ou roux	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC			X	07/06/2021	B.BAILLAT	11	11			
														24/06/2021	B.BAILLAT	8	8		
Chiroptères	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC			X	07/06/2021	B.BAILLAT	6	6			
Chiroptères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art. 2	An. III	An. IV	LC	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025		07/06/2021	B.BAILLAT	194	194			
														24/06/2021	B.BAILLAT	27	27		
Chiroptères	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC				07/06/2021	B.BAILLAT	239	239			
														24/06/2021	B.BAILLAT	146	146		
Chiroptères	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art. 2	An. II	An. IV	LC	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025	X	07/06/2021	B.BAILLAT	23	23			
														24/06/2021	B.BAILLAT	12	12		

MAMMIFERES																	
Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2019-2020	LR France 2017	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	Secteur d'investigation	Total	Remarques
			PN	Berne	DH					Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application				1		
Soricomorphes	<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	/	/	/	DD	LC	LC	LC				03/02/2021	LP	x	0	Taupinières

REPTILES																
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2013	LR France 2015	LR Europe 2009	LR monde	Schéma Nature 40	Date	Observateur	Plaque/Transect			Total	Remarques
		PN	Berne	DH								1	2	3		
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC	Responsabilité écologique avérée	09/07/2021	JDU	1	1	1	3	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC		15/04/2021	M. LE GAT	6			6	1 en insolation sur plaque
										09/07/2021	JDU	5	2	2	9	
										10/08/2021	JDU	4	3	1	8	

RHOPALOCERES															
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine	LR France 2012	LR Europe	LR monde	Date	Observateur	Transect			Total
			PN	Berne	DH							1	2	3	
Lycaenidae	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC	LC	/	09/07/2021	JDU				0
Nymphalidae	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC	LC	/	09/07/2021	JDU	1		1	2
Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	/	/	/	LC	LC	LC	/	15/04/2021	M. LE GAT	1			1

Légende :

* Complexe d'espèces : se référer aux listes régionales des espèces déterminantes ZNIEFF

PN : Protection nationale

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Berne : Convention de Berne

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DH : Directive Habitats

An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

Liste rouge :**Espèces menacées de disparition**

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

LR des Orthoptères de France

SARDET E. et DEFAUT B. (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.

Priorité 1 : Espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes

Priorité 2 : Espèces fortement menacées d'extinction

Priorité 3 : Espèces menacées, à surveiller

Priorité 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

? : manque d'informations

LP : Léa PRATS

JD Julie DESCHAMPS



Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

AGENCE NOUVELLE AQUITAINE

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LES DAX

☎: 05.58.74.84.10 – 📠: 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

AGENCE OCCITANIE

60 rue des Fossés – 32800 NEGREPELISSE

☎ : 05.63.02.10.47 – 📠: 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com